



# COMMUNE DE LIVRÉ-SUR-CHANGEON

◆  
1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION RÉUSSIE  
— pour le —  
MARCHÉ  
DES CRÉATEURS  
◆

BULLETIN  
MUNICIPAL  
— N°112 —  
FÉVRIER 2015

## SOMMAIRE

Editorial .....	1
Délibérations .....	2
Pour tout vous dire .....	15
Petit moment d'histoire .....	23
Commémoration du centenaire de la guerre.....	24
Etat civil.....	25
Ecoles .....	26
Temps périscolaires .....	29
Vie locale.....	31
Agenda.....	36
Services .....	37

SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE  
2, place du Prieuré  
Tél. : 02 99 39 06 46  
Courriel : mairie.livresurchangeon@wanadoo.fr

Jours et horaires d'ouverture au public  
Pour la mairie                      Pour l'agence postale  
Du lundi au samedi              Du lundi au samedi  
de 9h à 12h                              de 9h à 12h

Vendredi après-midi  
de 14h à 17h30

MEDIATHEQUE  
Rue Jean-Louis Guérin

Jours et horaires d'ouverture au public  
Mardi        de 16h45 à 18h30  
Mercredi    de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30  
Jeudi        de 16h45 à 18h30  
Vendredi    de 17h à 18h30 (sauf vacances scolaires)  
Samedi     de 10h à 12h

### Recherche de familles d'accueil thérapeutique

Dans le cadre des alternatives à l'hospitalisation, le Centre Hospitalier Guillaume de Rennes **recherche des familles d'accueil thérapeutique pour le secteur Nord-Est du département rémunérées pour des patients adultes stabilisés.**

Les familles doivent résider sur les cantons de Fougères, Louvigné du Désert, Saint Brice en Coglès, Antrain, Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Landéan, Beaucé, Laignelet, Lécousse, Romagné, Javené.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements auprès de Mme Le Du (02 99 33 39 10).

Livré-sur-Changeon

Département d'Ille-et-Vilaine  
Canton de Fougères 1  
Communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier Com'onze  
Adresse postale : 35450 Livré-sur-Changeon  
Directeur de la publication : Emmanuel FRAUD  
Rédaction : Claire JULIEN, Céline LEPOULTIER  
Imprimerie : Les Hauts de Vilaine  
Distribution : La Poste  
Dépôt légal : Février 2015

Couverture : créations découvertes au Marché des Créateurs  
mise en page par Charlotte Bouvet

Bonjour à tous,

Chaque nouvelle année conduit à son lot de bonnes résolutions. Pour les communes, c'est l'époque de la construction des projets, de leur montage financier. Le Conseil municipal de Livré a ainsi arrêté plusieurs projets importants à concrétiser dans l'année.

La rénovation du bâtiment central de l'école publique « Les Korrigans » en fera évidemment partie. Il s'agit d'un chantier prioritaire. Depuis la fuite de fioul de novembre 2014, les classes de ce bâtiment sont uniquement chauffées par l'intermédiaire de radiateurs mobiles électriques. Cette situation demeure provisoire et les travaux devront être achevés bien avant la fin de l'année. Cette rénovation conduira également à désamianter le bâtiment, à revoir son isolation, son réseau électrique ainsi que le bloc sanitaire extérieur.

Le cimetière communal mérite également toute notre attention. Le cimetière actuel ne permet plus d'accueillir dans la dignité les familles endeuillées. Il ne reste plus que quelques places. La superficie du cimetière sera étendue et un columbarium sera édifié.

Un cabinet d'étude spécialisé travaille actuellement sur l'élaboration de plusieurs scénarios pour sécuriser et ralentir la traversée du bourg ainsi que les abords de l'école publique. Ces différentes hypothèses seront ensuite proposées aux riverains et aux commissions intéressées.

Cette année verra aussi s'ouvrir une période de réflexion sur l'organisation et le devenir de notre territoire. Comme vous le savez, notre commune a quitté le canton de Liffré pour rejoindre celui de Fougères 1. Mais, il ne s'agit que d'un changement de façade.

Les enjeux sont autrement plus importants avec le projet de loi « NOTre » actuellement discuté au Parlement et qui prévoit la nécessité de compter au moins 20 000 habitants dans une communauté de communes. La Communauté de communes du pays de Saint-Aubin n'en compte que 13 000. Pourra-t-on conserver notre organisation actuelle ? Devra-t-on fusionner avec l'agglomération de Fougères, avec la Communauté de communes de Liffré ? Les incidences en matière de gouvernance ou de fiscalité ne sont pas anodines. Une étude vient d'être lancée.



Le débat est déjà engagé, une réunion publique sera organisée et le Conseil municipal devra arrêter sa position avant la fin de l'année.

N'oublions pas en effet l'importance de l'échelon intercommunal. Il permet de porter des projets qu'une petite commune ne pourrait pas, à elle seule, financer. La crèche « Com'3 pommes », le Point Accueil Emploi, la future salle des sports communautaire en sont autant d'exemples. La Communauté de communes apparaît ainsi comme une solution de mutualisation de moyens. Il s'agit également d'un lieu d'échanges et d'informations entre élus communaux.

L'échelon intercommunal ne constitue cependant pas une solution pour tout. Le bureau communautaire a ainsi écarté le principe même d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il s'agit d'une sage décision. La commune reste le cadre idéal, à taille humaine, pour organiser l'urbanisme de son territoire.

A ce titre, pour se conformer aux dernières réformes, le Conseil municipal vient de valider le lancement d'une consultation pour le choix d'un cabinet afin de réviser notre PLU. Cette révision peut prendre du temps, de 18 à 24 mois. Afin de résoudre rapidement certaines difficultés, nous lancerons en parallèle une modification simplifiée, par nature, moins longue.

Révision du PLU, étude d'un nouveau planning des rythmes scolaires, installation d'un marché hebdomadaire, achèvement des travaux de la salle des sports, sécurisation du bourg et des hameaux... L'année 2015 s'annonce chargée.

En cette période de volonté de relance de l'activité économique, que cette année 2015 soit surtout pour vous tous l'occasion de concrétiser vos aspirations, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Emmanuel FRAUD

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

**Présents :** Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Sébastien PAINCHAUD, Céline LEPOULTIER, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Sophie STRACQUADANIO, Christelle JAMELOT, Gwénaél HENRY, Nadine PAIMBLANC, Jean-Michel HURAUULT, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

**Absent(s) excusé(s) :** Marie-Danielle BOUVET. Elle a donné procuration de vote à Gérard BAUDY. Gwénaél HENRY a quitté la réunion à 23H. Il a donné procuration de vote à Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne DESBLES

### ECOLE PUBLIQUE - ACTIVITES PISCINE 2014-2015

Après présentation des consultations des transporteurs et tarifs de la piscine de Liffré, *le CM, à l'unanimité retient, les dépenses ci-dessous pour l'activité piscine 2014-2015 des CP-CE1 à Liffré du 15/09 au 20/12/2014.*

Transport HERVE	Car avec ceintures	88,00 € TTC par trajet	1 056,00 € TTC
Piscine Liffré	12 séances de 45mn	114,80 € TTC par séance	1 377,60 € TTC
Coût total			2 433,60 € TTC

### ECOLE PUBLIQUE - DETERMINATION COÛT DE FONCTIONNEMENT 2013-2014

M. le Maire présente au CM le **coût de fonctionnement de l'école publique** année scolaire 2013-2014 :

FOURNITURES DIVERSES	31148,68
Frais de personnel (maternelles)	69462,03
Frais de personnel (élémentaires)	9577,92
Frais de personnel (global)	1931,73
	112120,36

Nombre d'élèves 2013-2014 : 194 (82 en classes maternelles, 112 en classes primaires)

**Coût moyen par élève : 577.94 €** (255.93 € par élève élémentaire, 1017.51 € par élève maternelle)

*Le CM, accepte à l'unanimité, la présentation ci-dessus et détermine la participation financière à demander aux communes comme suit :*

Commune de Mécé :

8 en maternelle 8 140,08 €

11 en élémentaire 2 815,23 € = 10 955,31 €

Commune de St Jacques de la Lande :

1 en maternelle 255,93€

1 en élémentaire 1 017,51€ = 1 273,44 €

### ECOLE PRIVEE NOTRE DAME - MONTANT CONVENTION 2014

M. le Maire propose **de fixer le montant de la convention 2014 à verser à l'OGEC de l'école privée** Notre Dame par trimestre comme suit : 577.94 x 78 élèves scolarisés à Livré = 45 079.32 €

Acomptes versés en 2014 : 33 763.86€

Reste à verser pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2014 : 11 315.46 €

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la convention 2014 à verser*

*à l'OGEC ; de l'école privée Notre Dame à 45 079.32 €.*

### SUBVENTION COMMUNALE 2014 AUX APE DES 2 ECOLES DE LIVRE-SUR-CHANGEON

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention à titre associatif de 1 339,26 € aux Associations des parents d'élèves des deux écoles : école publique les Korrigans et école privée Notre Dame pour 2014.*

### SUBVENTION COMMUNALE 2014 - APEL ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Rappel de la somme versée en 2013 à l'APEL de l'école privée Notre Dame :

- Forfait : 2 173.63 € +1% = 2 195, 36 €

- Par élève : 30.7746€ x 82 élèves domiciliés à Livré :

= 2 523, 52 €

Total : 4 718, 88 €

La commission communale propose **d'étudier le montant de la subvention communale annuelle après le vote du budget de la caisse de l'école publique.** M. le maire propose de verser à l'association des parents d'élèves un acompte.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser 75 % de l'estimation de la subvention 2014 ci-dessus présentée à l'APEL de l'école privée Notre Dame soit la somme de 3 539,16 €.*

### PROJET DE TRANSPORT - ACQUISITION MINIBUS PMR - BUDGET COMMUNAL

Projet de **mise en place d'un transport en commun régulier entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier.** 3 objectifs :

- Permettre aux Livréens de rejoindre le réseau de transport en commun Illenoo

- Permettre aux parents d'emmener leurs enfants aux différentes activités sur St Aubin.

- Fournir un transport pour les personnes âgées, aux adolescents ou aux habitants ne possédant pas de moyen de transport et aux associations.

Expérimentation sur une année. Elle permettra ou non sa reprise par le Conseil Général ou la Communauté de Communes selon les besoins en transport en commun.

Cette ligne de bus réalisera 3 rotations par jour 5 à 6 jours sur 7, matin, midi et soi.

C'est un transport en commun activé à la demande. L'utilisateur inscrit devra envoyer au préalable un SMS ou appeler pour déclencher le transport.

Ce transport nécessitera une participation (0.75 € le trajet). Les « billets » seront achetés à l'avance.

Le financement reposera sur les billets vendus, la publicité apposée sur le bus, les mises à disposition du minibus, l'éventuelle reprise du marché Combustibles qui expire au 31 décembre 2014 et la participation de la commune.

Le projet restera un « transport social privé » avec adhésion préalable au niveau du CCAS. Il ne deviendra un véritable « transport public » qu'après transfert effectif de compétence du département.

Le CM est invité à se prononcer sur l'achat du minibus à hauteur de 8 500 € TTC.

*Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un transport social privé comme exposé ci-dessus, donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en place du projet ; A l'unanimité accepte la décision présentée.*

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA JEUNESSE DU CORMIER

Le **club de Football de Saint-Aubin du Cormier a quitté le regroupement** de La « Jeunesse du Cormier » en Juin 2014. Ce départ a désorganisé ce regroupement de jeunes footballeurs (U13 – U17).

Dans le cadre de leur réorganisation, **les représentants du groupement demandent à chaque commune de se prononcer sur le principe du versement d'une subvention exceptionnelle.**

Dans l'attente d'un projet chiffré et actualisé, il est proposé de se prononcer ce soir, uniquement sur le principe, du versement d'une subvention de 2500 euros, fonds nécessaires pour organiser un mode de transport des jeunes joueurs entre les différents terrains de football des communes.

Une nouvelle délibération du CM sera nécessaire pour valider et arrêter le montant définitif de la subvention au regard du projet présenté.

*Après en avoir délibéré, le CM,  
- Par 11 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre est d'accord sur le principe d'un versement d'une aide financière exceptionnelle en 2014 ;*

*- Par 10 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre estime le montant de la subvention de principe à 1 700 €.*

#### SUBVENTION COMMUNALE 2014 AU CCAS

Une **subvention d'équilibre** est nécessaire au CCAS 2014 pour le Budget Primitif : 3 510, 41 €.

*Le CM, à l'unanimité, décide de verser une subvention communale pour 2014 de 3 600,00€ au CCAS.*

#### REHABILITATION ET EXTENSION SALLE DE SPORTS : Bardages extérieurs – Couverture

M. le Maire présente l'avenant Bardages extérieurs – Couverture pour le renforcement isolation de la toiture :

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- accepte l'avenant n°1 ci-dessus présenté de l'entreprise Constructions MARTIN,  
- charge M Le Maire de signer tous les documents concernant le présent avenant.*

#### RESTAURANT SCOLAIRE ACQUISITION COMPLEMENTAIRE DE MOBILIER : 12 CHAISES SURELEVEES

Le **restaurant scolaire** a besoin de **12 chaises complémentaires.**

Devis de l'entreprise MAC : 888.31 € TTC

*Le CM, après en avoir délibéré,  
- accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise MAC ci-dessus présenté ;  
- accepte, par 18 voix pour et une abstention, la décision modificative ci-dessus présentée.*

#### TRAVAUX DE VOIRIE A REALISER EN 2014

Il est présenté au CM la liste des **travaux de voirie et d'entretien** proposés pour la fin **2014** :

##### Investissement :

1° Réfection totale du parking Bois Hamon et création d'une voie piétonne derrière le pressoir. Le nouveau trottoir vers l'école sera réalisé en 2015. Coût ≈ 13 000€ HT

2° Travaux à la rivière : 1400€ HT (estimation)

3° Voie giratoire en bas du lotissement des chênes. Coût ≈ 3 365€ HT

4° Travaux de modernisation du réseau avec 32 tonnes de PAT ≈ 28 640€ HT

5° Aménagement allée du cimetière : 4 450€ HT

##### Fonctionnement :

Un grattage des accotements sera réalisé et un curage de fossés. Travaux estimés à environ 3 000 € HT le kilomètre pour le curage et 3 000 € HT le kilomètre pour le grattage.

Projet de réaliser 3 à 4 kilomètres de grattage en 2014 et un kilomètre de curage, en fonction des consultations. Coût ≈ 15 000 € HT

Cette solution permettra de préserver nos routes pour l'avenir.

Une opération de sensibilisation à l'élagage au bord des routes sera réalisée en octobre afin de permettre une évaporation plus rapide sur les chaussées.

Total de l'estimation des travaux de fonctionnement : 18 000 € TTC

*Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions,*

- retient tous les travaux d'investissement suivants pour 2014 sauf la voie giratoires en bas du lotissement des Chênes:
- sursoit aux travaux d'investissement pour le point N° 3 ci-dessus énoncé ;
- pour les travaux de fonctionnement : réalisation des travaux ci-dessus énoncés ;
- charge M. le Maire de lancer la consultation pour les travaux retenus par le CM pour 2014 et de signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

**SALLE POLYVALENTE – CONSULTATION TRANSLUCIDES**

Sur proposition de M. le Maire les membres du CM **acceptent de débattre de la présente question non portée à l'ordre du jour** : Remplacement des translucides façades ouest de la salle polyvalente (isolation phonique et thermique) :

Prix estimé : 4 692.36 € TTC

Possibilité de réaliser nous-mêmes la dépose avec une économie de 952.85 € HT.

Propositions de M le Maire:

- La dépose sera réalisée par les agents communaux ;
- Lancement d'une consultation pour ces travaux de fournitures et pose de translucides;
- Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions,*
- décide de lancer une consultation pour le remplacement des translucides de la salle polyvalente. La dépose et l'évacuation sera réalisée par les agents communaux ;
- accepte la décision modificative du budget communal
- charge M. le Maire de signer tous les documents concernant cette affaire.

**ATELIER COMMUNAL ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

La **débroussailleuse** est **en panne**. Le devis de réparation s'élève à :

Massé Motoculture 380.35€ TTC

Présentation du résultat de la Consultation pour une débroussailleuse :

Entreprises	Modèles	Prix HT €	Prix TTC €
Masse motoculture Val d'Izé	Deb 323ii	332.50	399.00
P'tit Boulon Thorigné-Fouillard	Deb Kawasaki	361.00	433.20
Sarl Lessard Motoculture St Jean s/ Couesnon	STIHL FS 100	465.83	559.00
Idem	STIHL 33h Maruyama	329.17	395.00

Motoculture Liffré	Deb Echo srm335 tesu	449.17	539.00
--------------------	----------------------	--------	--------

*Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre,*

- décide d'acquérir une débroussailleuse deb hva auprès de l'entreprise Masse Motoculture de Val d'Izé au prix de 399, 00 € TTC.
- accepte la décision modificative du budget primitif 2014 pour financer cette acquisition

**ATELIER COMMUNAL - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE**

La **tondeuse** ISEKI est **en panne**.

1° Le devis pour la révision et remise en état : Massé motoculture de Val d'Izé :

Révision générale 6 055,25 € TTC

Remise en état plateau seul 4 684,30€ TTC

2° Devis de l'entreprise Massé motoculture de Val d'Izé pour la fourniture d'un plateau neuf et 1 Tondeuse de 300h avec option kit version route :

Tondeuse autoportée 300h 9 300,00 € HT

Plateau de coupe neuf 2 768,40 € TTC

Option : Kit version route 1 680,00 € TTC

M. le Maire propose :

- de retenir l'acquisition du matériel ci-dessus au prix de 12 068, 40 € TTC
- de ne pas retenir le kit version route
- demande de prévoir les crédits au budget communal

*Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre, accepte les propositions de M. le Maire ci-dessus énoncées.*

**ENQUETE PUBLIQUE - ALIENATION CR**

**Projet de la Garnais.**

Nous avons pris un arrêté pour lancer une enquête publique.

Au moment de lancer cette enquête publique, nous avons été contacté par des habitants de Livré-sur-Changeon : M. et Mme Sébastien DELAUNAY qui résident Le Petit Manoir 35450 LIVRE/CHANGEON. Le chemin rural n°8 est complètement enclavé dans leur propriété et ne dessert aucun lieu public. Ils désirent acquérir ce chemin pour y poser un portail. Cette demande est apparue légitime au bureau qui l'a incluse dans l'enquête publique en cours de lancement, pour éviter le coût d'une seconde enquête.

Nous demandons au CM de valider ces 2 projets et l'enquête publique s'y rapportant.

*Le CM, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre,*

- entérine la mise à enquête publique pour l'aliénation de deux CR : une partie du CR n° 82 au lieu-dit La Garnais; du CR n°8 au lieu-dit le Petit Manoir;
- autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

*Il appartiendra au conseil municipal de se prononcer, lors d'une prochaine réunion sur l'aliénation ou non de ces opérations.*

**URBANISME - DIA GRASMENIEL EP TRAVERS**

**Déclaration d'intention d'aliéner** reçue en mairie :

Demandeur : Maîtres MOINS et CAUSSIN de Montfort sur Meu

Propriétaires : GRASMENIL épouse TRAVERS Colette Bernadette Denise domiciliée à Villeneuve les Avignon

Parcelles bâties :

AB 57 20 rue Geoffroy 1<sup>er</sup> 123 m<sup>2</sup>

AB 323 rue Geoffroy 1<sup>er</sup> 18 m<sup>2</sup>

AC 61 rue de la Quintaine 40 m<sup>2</sup>

La maison et le cellier ont droit d'échelle au nord sur le terrain de M. DELAMARRE

Acquéreur M Stéphane LAVERGNE de La Mézière

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles ci-dessus énoncées et charge M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire*

**MAIRIE - INFORMATIQUE**

DIB France fournisseur 7000 : 3 747.99 € TTC (serveur, carte graphique, avoir sur installation serveur)

Entreprise 7000 PRO de Fougères : 8 300.08 € TTC (serveur, préparation, installation, LDCL, LDCL : 3 imprimantes mairie).

Berger Levraut : 11626.80 € TTC (légibase état civil, pack e.magnus, logicules,...)

M. le Maire informe que la mise à jour des logiciels pour le passage au PESV2 avec formation, l'acquisition de 3 imprimantes, l'acquisition et l'installation d'un serveur en mairie s'élèvent à 19 926,88 € TTC. Un contrat de maintenance du serveur est de 972 € HT.

*Le CM, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention, accepte la décision modificative du budget communal pour les acquisitions ci-dessus mentionnées.*

**CAMPAGNE BUISSONNIERE - DESIGNATION DELEGUES**

Objectifs : **Faire mieux connaître l'environnement et les ressources** de 10 communes (Brécé, Chasné-sur-Illet, La Bouëxière, Livré-sur-Changeon, Marpiré, Noyal-sur-Vilaine, St Aubin-du-Cormier, St Sulpice-la-Forêt, Servon-sur-Vilaine et Val d'Izé) qui ont décidé de se regrouper en association afin d'élaborer un circuit touristique sur leurs territoires.

M. le Maire de Brécé s'interroge sur l'avenir de l'association en l'absence de toute nouvelle initiative.

M. Le Maire propose de se positionner sur une **mise en sommeil** de cette structure qui

pourra être réactivée ultérieurement si besoin, en cas de nouveau projet. La décision sera prise le 15 octobre.

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité - désigne M. le Maire, délégué titulaire et M. Davenel, délégué suppléant ;*

*- se positionne sur la mise en sommeil de cette structure qui pourra être réactivée ultérieurement si besoin, en cas de nouveau projet.*

**FEDERATION DES GROUPEMENTS DE DEFENSE - CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES 35**

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- accepte de prendre en charges les frais de destructions pour la lutte contre le frelon asiatique et la chenille processionnaire du pin - charge M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ces destructions.*

**GROUPEMENT COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE - LES ENEMIS DES CULTURES Subvention communale complémentaire pour 2014**

Le CM par délibération du 09/07 a accordé une **subvention communale** de 300 € au Groupement Communal de Défense contre les ennemis des cultures.

M BARBOT Roland, responsable du Groupement communal, demande une subvention complémentaire pour 2014. Les piègeurs en début d'année ont réalisé 117 prises le coût total pour le groupement est de 384 €.

20 prises sont déjà réalisées et non réglées à ce jour et le Groupement a besoin de 2 à 3 cages (3 x 60€ =180€). Le bilan financier est présenté au CM.

*Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité accorde une subvention complémentaire de 364 € au Groupement ci-dessus désigné.*

**AVENIR DES CONSEILS GENERAUX**

M. le Maire après avoir donné aux membres du CM le **texte de soutien** sollicité auprès des communes pour le **maintien du Conseil Général** dans l'organisation territoriale propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré, le CM, par 2 voix pour, 2 voix contre, un suffrage non exprimé et 14 abstentions ne donne pas suite à cette demande.*

**CIRCULATION DES POIDS LOURDS - Mise en place d'une limitation de la circulation des véhicules en transit d'un poids total en charge supérieur à 3.5 tonnes**

Le CM à l'unanimité accepte de débattre de la présente question non portée à l'ordre du jour.

*Le CM, après en avoir délibéré,*

*- par 16 voix pour et 3 contre, se prononce sur la mise en place d'une limitation de la circulation des véhicules en transit d'un poids total en charge supérieur à 3.5 tonnes ;*

*- prend note que les CM des communes de Dourdain, Mecé et Val d'Ízé concernées par cette circulation de véhicules en transit sont invités à délibérer sur cette affaire afin de rédiger un arrêté municipal en commun ;*

*- charge M. le Maire de signer tous les documents concernant cette affaire.*

#### COMICE AGRICOLE – DESIGNATION DELEGUES

Le CM à l'unanimité accepte de débattre de la présente question non portée à l'ordre du jour.

*Le CM, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués au Comice Agricole :*

*M. BEAUGENDRE, 2° Adjoint, délégué titulaire*

*Mme JAMELOT, conseillère municipale, délégué suppléant*

#### CARTE SCOLAIRE

Le CM à l'unanimité accepte de débattre de la présente question non portée à l'ordre du jour.

M. le Maire informe qu'il a été sollicité par 2 familles pour intervenir pour la **scolarisation** de leurs enfants à **Vitré** pour la rentrée.

Il demande au CM de demander aux instances de maintenir notre commune dans la carte scolaire de Vitré pour différentes raisons : proximité et temps de transport pour les élèves.

*Le CM, après en avoir délibéré à l'unanimité demande le maintien de la carte scolaire.*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014

**Présents :** Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Sébastien PAINCHAUD, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Christelle JAMELOT, Gwénaél HENRY, Nadine PAIMBLANC, Jean-Michel HURAUULT, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

**Absentes excusées :** Mme Céline LEPOULTIER qui a donné procuration de vote à Mme Claire JULIEN, Sophie STRACQUADANIO qui a donné procuration de vote à M Sébastien PAINCHAUD et Marie-Danielle BOUVET qui a donné procuration de vote à M Jean-Michel HURAUULT.

Publication faite le 31/10/2014

Secrétaire de séance : Mme Fabienne DESBLES

#### URBANISME - TAXE D'AMENAGEMENT

La Taxe d'Aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme, et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. La taxe est **composée de 3 parts** (communale, départementale et régionale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale. La taxe **au taux de 3%** a été instituée pour une durée de 3 ans, à échéance du 31/12/2014.

Il est recommandé au CM de se prononcer avant le 30/11/2014 sur le renouvellement de la taxe d'aménagement, sans préciser de date de fin afin d'éviter tout risque de rupture de perception de cette taxe. Il est proposé au conseil de reconduire de plein droit d'année en année, sauf renonciation expresse, la taxe d'aménagement au taux de 3%.

Il est également proposé au conseil les exonérations suivantes :

1. Dans la limite de 50% de leur surface, les locaux pour constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à 0%
2. Les locaux à usage industriel ou artisanal
3. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>
4. Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à

l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

5. A la demande de M. HURAUULT les conseillers municipaux acceptent de délibérer sur l'application de l'exonération facultative : des abris de jardins soumis à déclaration préalable

*Le CM après en avoir délibéré :*

*- à l'unanimité reconduit le taux de taxe d'aménagement de 3% de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse ;*

*- à l'unanimité décide de renouveler les exonérations 1., 2., 3. et 4.*

*- par 13 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, ne retient pas l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable*

#### TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPETENCE EMPLOI A LA COM'ONZE - POURSUITE DU P.A.E (POINT ACCUEIL EMPLOI)

Une **expérimentation de 2 ans** a été réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes visant à faciliter les mises en relation entre les entreprises locales et les chercheurs d'emploi par la création d'un Point Accueil Emploi et favoriser l'emploi et l'insertion des demandeurs d'emploi à l'échelle du territoire de la communauté de communes du pays de Saint Aubin du Cormier.

Les élus communautaires sont amenés à se prononcer sur la pérennisation du PAE.

M. le Président propose d'engager une modification statutaire. M. le Président rappelle donc qu'à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes, le CM des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés.

*Le CM, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes.*

#### CREATION MARCHES DE CREATEURS

Un marché des créateurs et producteurs est organisée le 30 novembre prochain en collaboration avec les associations des parents d'élèves des 2 écoles. Dans le cadre de son organisation il est demandé au CM de **prendre en charge l'animation** de réalisation de portrait par un artiste. Elle est évaluée à 350 € pour 4 h.

*Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions accepte de prendre en charge l'animation ci-dessus présentée dans le cadre e la création d'un marché des créateurs.*

#### PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION

#### TEMPS DE TRAVAIL AUTORISATION

#### RECRUTEMENT EMPLOIS TEMPORAIRES

#### Emploi de 2 CAE

La mise en œuvre des TAP, la nouvelle organisation du service à la cantine et l'augmentation du nombre de couverts nécessitent **un réajustement du temps de travail de 2 agents communaux ATSEM et l'embauche d'agents techniques et de service.**

1. Madame GAHY, ATSEM contractuelle. Les 2h20 de TAP par semaine et l'organisation du temps du midi **nécessite un passage à 35 heures par semaine.** Contrat à durée déterminée jusqu'au 30/06/2016 (augmentation deviendra certainement pérenne en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à l'école Les Korrigans). sur le temps de pause méridienne. De 12h55 à 14h, elle va chercher les enfants à la cantine et les surveille (sieste). Elle **assure les TAP 2 fois par semaine**, soit 2h20.

2. Pour le temps de ménage dans l'école Les Korrigans et pour le second service du midi, **3 personnes ont été embauchées : 2 agents** en CAE pour une durée d'une année à hauteur de 20h et de 35h hebdomadaires, contrats subventionnés par l'Etat à hauteur de 85%.

Il manque 1h30 de service par jour à la **cantine** de 12h30 à 14h00. Mme PARENTHOEN a accepté un contrat de 6h par semaine jusqu'en juin prochain.

Il est demandé au CM de se prononcer sur ces modifications.

2. Pour les maternelles des 2 écoles faisant la sieste, Mme LOUER **assurera les TAP à l'école** Les Korrigans. Mme BEAUFILS **assurera les TAP à l'école** Notre-Dame.

Il est demandé au CM de se prononcer sur l'embauche en CDD de Mme BEAUFILS pour 2h20 par semaine à compter du 08/09/2014. Il est demandé au CM de se prononcer sur l'autorisation de recruter du personnel pour les emplois temporaires non permanents dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus présentées.*

#### FIXATION DES TARIFS DE BASE POUR LA NAVETTE VERS SAINT-AUBIN ET LA MISE A DISPOSITION DU MINIBUS A LA RPA ET AUX ASSOCIATIONS

Le 18/09/2014, le CM a validé **l'acquisition d'un minibus** TPMR pour la mise en place d'une navette entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier et une mise à disposition de la maison de retraite et des associations de Livré-sur-Changeon.

Il appartient au CM de se prononcer sur la **participation des usagers.**

Proposition de prix : 0.75€ le trajet aller.

Variante : gratuité pour les enfants de - de 6 ans, nécessairement accompagné d'un mineur de plus de 16 ans

Mise à disposition de la maison de retraite (hors période navette) : 20€ par jour pour participation aux frais dans la limite de 100 km puis 2€ pour 10 km supplémentaires (variante : gratuité).

Mise à disposition des associations : 20€ par jour pour participation aux frais dans la limite de 50 km puis 2€ pour 10 km supplémentaires.

*Le CM, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 contre fixe le prix 0.75€ trajet aller ; par 19 voix pour le transport sera gratuit pour les enfants de moins de 6 ans nécessairement accompagné d'un mineur de plus de 16 ans. Par 15 voix contre et 4 voix pour émet un avis défavorable à la gratuité pour la mise à disposition du véhicule à la maison de retraite de Livré-sur-Changeon. Par 16 voix pour (3 élus n'ont pas participé au vote) fixe la base de la facturation à la maison de retraite et des associations livréennes de l'utilisation du véhicule communal par une facturation au km.*

#### DEMANDE D'ALIENATION DU CHEMIN RURAL N°82 A LA GARNAIS ET CONTOURNEMENT DU HAMEAU DE LA GARNAIS PAR LE CHEMIN DE RANDONNEE

Suite à la délibération du CM du 18/09/2014, **l'enquête publique** concernant **l'aliénation partielle** du chemin rural n°37 traversant le lieudit La Garnais s'est déroulée du 8 au 22 septembre 2014.

Le commissaire enquêteur a donné un **avis favorable** au projet d'aliénation d'une portion du chemin n°82 situé à La Garnais, sous réserve que soit rétablie la continuité du chemin de randonnée n°37.

Les **différentes parties** au projet ont **validé** par écrit le projet d'aliénations proposé par la mairie en concertation avec le notaire désigné par le CM.

*Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions,*

*- prononce l'aliénation définitive d'une partie du chemin rural n°82*

*- prends en charge les frais de géomètre d'un montant de 1 200 € ttc et du commissaire enquêteur : 891.37 € ;*

*- prends en charge les frais de notaire ;*

*- charge Maître OUAIRY, de procéder à la rédaction de l'acte d'aliénation ;*

*- donne au Maire le pouvoir de signer tout document pour réaliser cette aliénation.*

#### REHABILITATION ET EXTENSION SALLE DE SPORTS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29/09 dernier pour examiner les offres concernant les lots « sol sportif » et « équipements » pour la réhabilitation et extension de la salle de sports de Livré-sur-Changeon. Elle s'est prononcée en faveur de l'offre de base avec l'entreprise SPORTINGSOL et en faveur de l'offre avec conservation des anti chutes et enrouleurs existants pour le lot 11 avec l'entreprise ALMA SPORT **sous réserve que des précisions soit apportées** dans le rapport d'analyse des offres. Ce rapport a été précisé et les conclusions maintenues.

Il est proposé au CM de valider l'avis de la commission.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue le lot*

*- 11 : Equipements sportifs à l'entreprise ALMASPORT au prix de 12 405.05 € HT*

*- 14 : Revêtement de sol à l'entreprise : SPORTINGSOLS au prix de 39 867.04 € HT*

*- charge M. le Maire de signer tous les documents concernant cette affaire.*

Il est nécessaire de **démolir la cloison** entre réserve et cuisine et du dégagement réservé aux spectateurs et le terrain sur lequel repose le court de tennis extérieur nécessite d'être soutenu. Le **risque d'un éboulement** devant la sortie de secours est réel.

L'entreprise DUFROST propose les devis suivants pour les travaux ci-dessus énumérés.

Ces devis ont été travaillés et validé par l'architecte : 6 054.00 € HT

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant n°3 ci-dessus présenté et charge M. le Maire de signer les documents s'y rapportant*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de sports Il est nécessaire de **remplacer la porte** entre le plateau sportif et la salle polyvalente. L'entreprise BINOIS titulaire du lot n°7 : menuiseries intérieures présente un avenant pour la fourniture et la pose d'une porte abîmée qui ne répond plus aux normes de sécurité proposition : 1 109.60 € HT

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant n°3 ci-dessus présenté et charge M. le Maire de signer les documents s'y rapportant*

#### SALLE POLYVALENTE CHANGEMENT DES TRANSLUCIDES

Une consultation a été lancée pour le **remplacement des translucides** de la salle polyvalente. Deux entreprises ont répondu dans les délais et une hors délai de remise des offres.

*Le CM, après en avoir délibéré*

*- Déclare sans suite la consultation et redéfinit les besoins ;*

*- Ajoute à la consultation les travaux de reprise de la sablière et du montant en sapin du nord traité*

*- Charge M. le Maire de procéder à une nouvelle.*

#### OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ENTRE LIVRE ET MECÉ

Un **projet d'enfouissement des réseaux** est en cours sur les communes de Livré-sur-Changeon et de Mecé. Dans le cadre d'opération conjointe, la rue du d'Alibart est en partie sur la commune de Livré-sur-Changeon.

Ces travaux sont **largement subventionnés**.

Pour les réseaux concédés et l'éclairage, la subvention est de 80 % par le SDE35. Pour le réseau France Télécom-Orange, la subvention s'élève 51 % du montant des travaux.

Nous avons négocié notre participation en tenant compte du nombre de maisons à raccorder (4 maisons sont concernées sur la commune de Livré-sur-Changeon).

Notre participation s'élèverait à 40% du restant à charge pour les communes.

Du point de vue du réseau éclairage, il restera à la charge complète de la commune de Mecé sous réserve d'une éventuelle demande d'extension au Lieudit La Sauguerettière, extension qui serait prise en charge par la commune de Livré sur Changeon.

*Le CM, après en avoir délibéré,  
Par 16 voix pour et 3 abstentions valide et accepte la clef de répartition du restant à charge pour la commune de Livré-sur-Changeon à hauteur de 40%  
Par 18 voix pour et 1 abstention inscrit les crédits nécessaires.*

**TRAVAUX VOIRIE 2014 ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Présentation du résultat de la commission voirie du 18/10/2014.

Les offres ont été classées suivant la valeur technique pour 60% et pour le prix des prestations pour 40%.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise PEROTIN pour les travaux voirie 2014.*

**COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LIFFRE : SUBVENTION COMMUNALE**

Le prochain comice agricole du canton de Liffre aura lieu en 2015. Dans le calcul pour déterminer les subventions de chaque commune, de grandes disparités apparaissent. Une **nouvelle répartition** est proposée : de 0.35 centimes par habitant. Nous ne devons pas oublier que la commune est dans le **nouveau canton de Fougères St Aubin du Cormier**. Le comice du canton de St Aubin du Cormier est tous les 3 ans le prochain en 2016.

*Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de 0.35 € par habitant.*

**SYNDICAT DU BASSIN DE CHEVRE - MODE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**

Présentation est faite du projet de modification des contributions des communes aux charges du Syndicat du Bassin du Chevré.

Deux scénarios proposés par le Syndicat du Bassin de Chevré aux communes adhérentes :

Scénario 1 : Critère superficie de la commune par rapport superficie espace communal dans dans le BV Chevré = 50%

Population fictive dans BV = 50%

Scénario 2 : Critère superficie de la commune dans le Bassin versant (par rapport à la superficie totale BV) = 50%

Critère population municipale totale = 50%

*Après avoir exposé les scénarios possibles, le CM, à l'unanimité retient le scénario 2.*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'IZE**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

« La **qualité de l'eau** sur la commune est **bonne**. Consommation moyenne : 93m3 par an au lieu de 96 en 2012

Le tarif de l'eau reste dans la moyenne haute du département avec 3.03 € par m3 pour un usager consommant 120 m3. Cela résulte tout simplement de la longueur importante de notre réseau ramené à l'utilisateur (longueur totale 279.2 km). Il faut entretenir ce réseau et le moderniser. »

Le CM a pris connaissance du rapport de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val D'Izé.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) LISTE DE PERSONNES PROPOSEES A LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES**

Conformément à la demande de la Direction Générale des Finances publiques, après avoir demandé l'avis aux membres du CM et aux personnes ci-dessous énoncées il est proposé la liste des personnes ci-dessous :

Proposition de 12 membres titulaires		Proposition de 12 membres suppléants	
ROCHER Maurice	PAINCHAUD Sébastien	THOMAS Emmanuelle	BOUVET Marie-Danielle
BOUVET Michel	LEPOULTIER Céline	KERGARAVAT Pierre	BAUDY Gérard
LERAY Corinne	LECOINTE Dominique	JAMELOT Christelle	LERAY Bruno
BEAUGENDRE François	<b>Ext livré :</b>	HENRY Gwenaël	<b>Ext livré :</b>
DESBLES Fabienne	CHEVREL Jean-Pierre	PAIMBLANC Nadine	LANCELOT Marie-Paule
DAVENEL Jean-Pierre	MAUDET Franck	STRACQUEDANIO Sophie	BEAUGENDRE Michel
JULIEN Claire		HURAUULT Jean-Michel	

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2014**

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY-GRILL, François BEAUGENDRE, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Sébastien PAINCHAUD, Céline LEPOULTIER, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Christelle JAMELOT, Gwénaél HENRY, Jean-Michel HURAUULT, Marie-Danielle BOUVET, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

Absentes excusées : Mme Fabienne DESBLES, Nadine PAIMBLANC et Sophie STRACQUADANIO.

Mme DESBLES a donné procuration de vote à M FRAUD, Mme PAIMBLANC a donné procuration de vote à Mme JAMELOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Danielle BOUVET

**SERVICE ASSAINISSEMENT - TARIFS APPLICABLES EN 2016**

Proposition d'appliquer le taux de revalorisation de 2% pour maintenir nos capacités à investir et entretenir notre réseau.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une revalorisation de 2% et de porter les tarifs applicables du service assainissement collectif pour 2016 comme suit :*

Année Détail	Tarifs 2014 + 2%	Tarifs 2015 + 2%	Tarifs 2016 + 2%
Forfait	50.70	51,71	52.74
Du 1 <sup>er</sup> au 200 <sup>ème</sup> m3	1.55	1,58	1.61
A partir du 201 <sup>ème</sup> m3	1.24	1,26	1.29

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est collectée par le service assainissement puis reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne elle s'ajoute aux tarifs ci-dessus votés. L'Agence notifie le taux en décembre de chaque exercice en 2014 : 0.19€.

**SERVICE ASSAINISSEMENT - STATION EPURATION - TRAVAUX CHEMIN ACCES**

Suite au problème de pollution du réseau assainissement par l'infiltration de fioul, il a été nécessaire de réaliser des travaux de remise en état du chemin d'accès à la station d'épuration pour le passage intensif des camions.

Le devis de l'entreprise Pérotin de Montfort sur Meu : 3 000.00 € TTC

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ADMISSION EN NON-VALEUR DE FACTURES**

*Le CM après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions accepte la mise en non-valeur de la somme de 283.69 € correspondant au solde de 8 factures d'assainissement collectif.*

**HIERARCHISATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2015 DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)**

La commune vient de recevoir le 9 décembre la circulaire Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour 2015. Ces subventions sont importantes pour le financement des projets des petites communes rurales. Pour l'année 2015, les dossiers devront être déposés au 31.01.2015, au stade des études d'avant-projet définitif.

Dans ce cadre, il est demandé au CM de délibérer sur les projets à monter en priorisant ses choix.

Propositions de projets :

Rénovation du bâtiment blanc de l'école Les Korrigans.

Acquisition de matériel informatique.

Rénovation et l'extension du cimetière avec création d'un columbarium.

Travaux de voirie en centre bourg pour améliorer et sécuriser les déplacements.

Equipement matériel cantine scolaire (il manque plusieurs appareils de cuisine désormais indispensables au regard du nombre de repas).

Travaux de sécurisation dans l'Eglise (les deux voûtes abîmées et le système de sécurité pour l'ouverture au public).

Travaux d'accessibilité de la mairie.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité priorise les dossiers d'investissement pour 2015 :*

*1° Ecole les Korrigans : Rénovation du bâtiment blanc de l'école les korrigans et sa mise en accessibilité*

*2° Cimetière communal : Rénovation et extension du cimetière avec création d'un columbarium*

*3° Eglise Notre Dame : Travaux de sécurisation dans l'église (les deux voûtes abîmées et le système de sécurité pour l'ouverture au public)*

*4° Sécurisation du bourg : en centre bourg pour améliorer et sécuriser les déplacements*

**ECOLE PUBLIQUE - ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE - SYSTEME DE CHAUFFAGE 4 CLASSES**

Présentation des résultats de la consultation : Etude d'une nouvelle installation de chauffage, l'ancien est hors d'usage suite au traitement en urgence d'une fuite. Les classes sont actuellement chauffées par des chauffages électriques d'appoint.

	€ TTC
BET HAY CESSON SEVIGNE	6180.00
THALEM BRUZ	4140.00
ISOCRATE NANTES	6720.00

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le cabinet THALEM de Bruz pour la mission ci-dessus définie et charge M. le Maire de signer tous les documents concernant cette mission.*

**CONVENTION AVEC LA CSF POUR TAP ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, il est présenté la convention d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire (P.E.D.T) pour l'année scolaire 2014-2015. La commune confie dans une démarche de partenariat et de coresponsabilité avec l'association C.S.F. - Accueil périscolaire de Livré-sur-Changeon la coordination de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) des enfants des écoles les korrigans et Notre Dame.

L'association sera rémunérée par le versement par mois des prestations réalisées :

Remboursement à la CSF de charges de personnel : 32 959.60 €

Equipements et petit matériel pour les activités : 4 700.00 €

37 659.60 € /10 mois

Détermination du versement mensuel : 3 765.96 par mois et sur 10 mois

1<sup>er</sup> acompte à verser pour 4 mois de fonctionnement en 2014 : 15 063. 84 €

Autre personnel ext. : 13 183.84 € 4 mois

Fournitures CSF-TAP 1 880.00 € 4 mois  
15 063.84 €

*Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la présente convention et le versement par mois de la somme de 3 765.96 € de septembre 2014 à juin 2015 inclus.*

#### SUBVENTION COMMUNALE CAISSE ECOLE PUBLIQUE

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser une subvention communale pour 2014 au budget de la Caisse de l'Ecole Publique d'un montant de 8119.45 €.*

#### APEL ECOLE NOTRE DAME - COMPLEMENT SUBVENTION 2014

Le CM par délibération du 18/09/2014 a accordé le paiement d'un acompte de 75 % de la subvention communale des parents d'élèves de l'école privée

Conformément à la décision du CM du 18/09/2014 M. le Maire propose de verser le solde de la subvention communale 2014 sur les mêmes critères de calcul que le budget de la caisse de l'école 2014.

Détermination du solde à verser : 4 718,88 €

Acompte versé - 3 539,16 €

Solde à Payer : 1 179,72 €

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser à l'APEL de l'école privée Notre Dame le solde de la subvention communale pour 2014 d'un montant de 1 179.72 €.*

#### COMICE AGRICOLE CANTON DE LIFFRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2013, 2014 ET 2015

Le CM lors de sa réunion du 23/10 dernier a accepté la proposition d'une participation de 0.35 € par habitant. Le comice agricole demande le versement de la subvention pour les années 2013, 2014 et 2015.

2013 1 705 H x 0.35 € = 596.75 €

2014 1 705 H X 0.35 € = 596.75 €

2015 1 705 H X 0.35 € = 596.75 €

1790.25 €

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention communale pour les exercices 2013 et 2014 de 596.75 € x 2 = 1193.50 € et se prononcera pour 2015 plus tard (découpage des territoires évoqué).*

#### BUDGET COMMUNAL - ADMISSION EN NON VALEUR

*Le CM après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions accepte la mise en non-valeur de la somme de 9.92 €.*

#### REHABILITATION, EXTENSION SALLE DE SPORT - ASSURANCE DOMMAGES SUR OUVRAGE

Présentation du résultat de la consultation pour le contrat assurance dommages sur ouvrage pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle de sport :

SFS EUROPE	35131 CHARTRES DE BRETAGNE	11 366.61 € TTC
SMABTP	35042 RENNES CEDEX	9 680.04 € TTC
SMACL	79031 NIORT	12 984.74 € TTC

*Sur proposition de M. le Maire, le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise SMABTP au prix de 9 680.04 € pour le contrat d'assurance dommages sur ouvrage pour le chantier de la réhabilitation et extension de la salle de sport.*

#### REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS : ENTREPRISE DUFROST MODIFICATION DU MONTANT

CM lors de sa réunion du 23/10/2014 a accepté l'avenant n°3 de l'entreprise DUFROST au prix de 6 054.00 € HT Il concernait les travaux de :

Démolition cloison entre réserve et cuisine et dégagement spectateurs 1 044.00 € **1044.00**

Réalisation d'un muret de soutènement contre les tennis extérieurs 5 010.00 € **4208.50**

~~6 054.00 €~~ **5252.50**

L'architecte a donné le montant et en recevant le devis de l'entreprise une différence favorable est apparue 5010.00 - 4208.50 = 801.50 € Il est demandé au CM d'annuler la délibération du 23/10 et de se prononcer avec le devis ajusté.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité annule la délibération du 23/10/2014 et accepte l'avenant d'un montant de 5 252.50 € HT pour le marché de l'entreprise DUFROST.*

#### SALLE POLYVALENTE - TRANSLUCIDES

Présentation de la consultation pour le changement des translucides à la salle polyvalente :

## DELIBERATIONS

DESIGNATION	U.	QTE	ENTREPRISE MARTIN		ENTREPRISE BAUDY	
			PRIX HT/UNITE	PRIX HT	PRIX HT/UNITE	PRIX HT
Dépose des translucides existants, nettoyage ossature et évacuation : travaux réalisés par la commune.	/	/				
Réalisation d'un bardage translucide type arcoplus 344 emboitable profils aluminium avec joints surface : 13,40m X 2,20m	m²	29,5	82,50	2433,75	2926,48	2926,48
Bavettes basses	ml	13,5	9,50	128,25		
Jambages	ml	4,5	19,00	85,50		
Coiffe haute	ml	17	28,00	476,00		
Reprise ponctuelle de la sablière et du montant en sapin du nord traité	u	1	386,00	386,00	332,89	332,89
<b>MONTANT HT</b>			<b>3509,50</b>		<b>3259,37</b>	
<b>TVA 20%</b>			<b>701,9</b>		<b>651,87</b>	
<b>MONTANT TTC</b>			<b>4211,40</b>		<b>3911,24</b>	

Sur proposition de M. le Maire, le CM, après en avoir délibéré, retient l'entreprise BAUDY de Livré sur Changeon, au prix de 3911,24 € TTC pour le changement des translucides à la salle polyvalente.

### VENTE PARTIE CHEMIN RURAL N° 82 - LA GARNAIS : VENTE DEFINITIVE SOUS CONDITION SUSPENSIVE

Suite au précédent avis favorable du CM en date du 23.10.2014, il est proposé au CM de valider la vente définitive d'une partie du chemin rural n° 82 de La Garnais suivant le descriptif de Maître Aubault, géomètre, et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Se prononce favorablement à l'aliénation définitive d'une partie du chemin rural n°82 à la Garnais au profit des consorts SAUDRAIS au prix 2138.64 € pour 469 m², sous la condition suspensive de non réception d'un avis contraire d'un des riverains à l'opération sous 15 jours à compter de la notification par courrier recommandé ou par remise en main propre.*

*Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs;*

*Charge Maître Philippe OUAIRY, notaire à Val d'Izé, de procéder à la rédaction de l'acte d'aliénation ;*

*Donne au Maire le pouvoir de signer tous les documents pour réaliser cette aliénation.*

### VENTE CHEMIN RURAL N°8 LE PETIT MANOIR

Suite à la délibération du CM du 18.09.2014, l'enquête publique concernant l'aliénation partielle du chemin rural n°8 au lieu-dit le Petit Manoir s'est déroulée du 8 au 22.09.2014.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet d'aliénation

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement à l'aliénation définitive du chemin rural n°8 au profit de M. Sébastien DELAUNAY et Mme Justine*

*LORGUEILLEUX DELAUNAY au prix de 4.66€/m² x 211.20 m = 984.19 € ;*

*Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs;*

*Charge Maître Philippe OUAIRY, notaire à Val d'Izé, de procéder à la rédaction de l'acte d'aliénation ;*

*Donne au Maire le pouvoir de signer tous les documents pour réaliser cette aliénation.*

### URBANISME - DIA RUE DE LA QUINTAINE

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle ci-dessous référencée :*

Notaire : Maître LASCEVE CATHOU de Rennes  
Demandeur : PROMOREN IMMOBILIER  
BRICET M-France de Rennes  
Parcelle bâtie : AC 279 ruelle de la Quintaine 196m2

Acquéreur : HUET Benjamin Camp de la Lande d'Ouée ST Aubin du Cormier

### PRIX MAISONS FLEURIES 2014

Pour la 3<sup>ème</sup> année un concours des maisons fleuries a été organisé en 2014.

Il est demandé au CM de se prononcer sur le montant des prix :

Propositions :

3 catégories : Maisons fleuries, espaces verts et potagers

Montant des prix de chaque catégorie sous forme de bons d'achat auprès de tous les commerçants de Livré-sur-Changeon :

1<sup>er</sup> prix 3 bons d'achat à 25 € : 75 €

2<sup>ème</sup> prix 3 bons d'achat à 20 € : 60 €

3<sup>ème</sup> prix 4 bons d'achat à 15 € : 60 €

195 €

Achat de plantes : 20 plantes offertes à tous les candidats d'un de prix de 14.90 € = 298 €

## DELIBERATIONS

Remise des prix : lors de la réception de Vœux 2015 de la municipalité : le 11.01.2015

*Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus énoncées.*

### INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS

L'indemnité sollicitée, pour la durée du mandat du CM, offre des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire financière et comptable notamment dans le cadre de l'analyse financière rétrospective et prospective

M. le Maire propose d'allouer l'indemnité de conseil au Chef de poste de la Trésorerie de Liffré au taux de 100%.

*Le CM, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, alloue l'indemnité de conseil au Chef de poste de la Trésorerie de Liffré au taux de 100% pour la durée du mandat du CM.*

### TARIFS COMMUNAUX AU 01.01.2015

*Le CM à l'unanimité décide d'augmenter les tarifs communaux à compter du 01.01.2015 comme suit :*

Salles communales : Toutes les locations des salles et recouvrement chauffage : à l'unanimité + 2%

Location des couverts : à l'unanimité + 2% en raison des tarifs bas pratiqués : arrondi au centime supérieur.

Copies : Prix de vente des photocopies : à l'unanimité les tarifs sont inchangés

Cimetière communal : Frais inhumation (mise en caveau) : par 13 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre augmente le tarif de 2%

Tarifs des concessions : par 13 voix pour, 4 contre et 1 abstention augmente le tarif de 2%

Droit de stationnement : par 9 voix pour, 5 contre et 4 abstentions augmente le tarif des droits de stationnement de 2%

Service porteurs pour les inhumations : Le CM décide de reporter à l'ordre du jour de la prochaine réunion l'étude des tarifs communaux du service porteurs pour les inhumations.

Tarifs	SALLE POLYVALENTE		SALLE ANNEXE		LES DEUX SALLES	
	commune	hors commune	Commune	hors commune	commune	hors commune
1 repas ou buffet	173.19 €	298.08 €	101.49 €	180.01€	234.41 €	448.65 €
1 repas ou buffet avec retour	234.12€	452.83 €	145.89 €	268.14 €	347.77 €	597.58 €
2 repas ou buffet	234.12 €	452.83 €	145.89 €	268.14 €	347.77 €	597.58 €
2 repas ou buffet avec retour	347.77 €	597.52 €	201.62 €	368.53 €	493.90 €	747.99 €
Association : 1 repas ou buffet avec/sans retour	145.50 €	252.11 €	86.60 €	151.83 €	197.54 €	380.28 €
Association : 2 repas ou buffet avec/sans retour	178.69 €	298.39 €	111.49 €	183.63 €	230.05 €	416.50 €
Bal au profit d'1 entrepreneur	443.03 €	456.05 €	-	-	-	-
Bal au profit d'1 association	124.50 €	-	-	-	-	-
Jeux ou concours divers	74.43 €	122.56 €	50.07 €	76.59 €	123.00 €	199.15 €
Réunion d'association	50.07 €	76.61 €	5.17 €	51.54€	-	-
Vin d'honneur non suivi de repas Pique-nique	59.54 €	90.55 €	35.17 €	61.29 €	-	-
Arbre de Noël pour les écoles	Gratuit	-	Gratuit	-	Gratuit	-
Exposition, vente par 1 pro	223.28 €	236.59 €	-	-	-	-

De recouvrer auprès des utilisateurs des salles, annexe, polyvalente et des différentes salles du centre culturel, des frais de chauffage qui seront facturés du 1.11 au 31.03 au prix forfaitaire de 33.96 €. En dehors de cette période, le chauffage sera facturé aux utilisateurs désireux de bénéficier de ce service

Dans tous les cas : mise à disposition gratuite de plats ovales inox de saladiers, corbeilles à pain dans la limite du stock. Tout couvert manquant ou détérioré sera facturé au locataire au prix coûtant majoré de 10 %

## DELIBERATIONS

Cimetière communal	A la charge de la famille
Mise en caveau	54.15 €
Concession de 15 ans (2m <sup>2</sup> )	63.94 €
Concession de 30 ans	127.91 €
Concession de 50 ans	217.45 €

Centre culturel	Salle Jean-Louis GUERIN		Salles Hélias, De Funès, Picasso ou Mozart	
	commune	hors commune	commune	hors commune
Tarifs				
1 repas ou buffet froid pour un particulier	194.84 €	-	85.25 €	-
Association : 1 repas froid ou buffet	gratuit	-	gratuit	-
Vin d'honneur Particulier	56.82 €	87.75 €	56.82 €	87.75€
Vin d'honneur Association	gratuit	-	gratuit	-

TARIFS LOCATION DE COUVERTS	Association communale	Commune	hors commune
Composition du couvert			
Pour 350 couverts maximum : (1 assiette demi creuse + 1 assiette à dessert + 1 verre sans pied 16 cl + 1 verre à pied suède 14 cl + 1 tasse à café + 1 couteau, 1 <sup>2</sup> , 1c. de table et 1 c. à café)	0.13 €	0.23 €	0.47 €
Pour 100 couverts maximum : (1 assiette demi creuse + 1 assiette à dessert + 2 verres à pied (dans la limite du stock disponible) + 1 tasse à café + 1 couteau, 1 fourchette, 1c. de table et 1 c. à café)	-	0.66 €	0.95 €
Forfait location de verres pour vin d'honneur	10.31€	10.31€	10.63€

Stationnements	Tarifs
Droit de stationnement pour vente (sauf week-end de Pâques géré par le Comité des Fêtes)	50.16 €
Droit de stationnement pour la vente de pizza	9.18 € par ½ journée de stationnement avec branchement électrique ; 6.12€ par ½ journée de stationnement sans branchement électrique

Accueil cirque	Tarifs	Format des copies	Prix € noir et blanc	Prix € couleur
Stationnement de 3 jours	46.82 €	A4	0,35 €	0,55 €
		A4 recto verso	0,50 €	0,85 €
Par jour supplémentaire de stationnement	15.61 €	A3	0,50 €	1,00 €
		A3 recto verso	0,60 €	1,50 €

### BULLETIN MUNICIPAL - CHOIX DE L'IMPRIMEUR

Mme JULIEN, adjointe, présente le compte-rendu du financement du bulletin municipal : Afin de publier 3 bulletins dans l'année, une étude a été menée afin d'évaluer les marges de manœuvre en matière de coût. Il s'est avéré qu'en privilégiant une mise en page « maison » et un grammage uniforme entre la

couverture et l'intérieur, une impression toute en couleurs a été envisageable.

L'entreprise la moins-disante, les Hauts de Vilaine de Châteaubourg, a donc été choisie : pour les 40 pages du bulletin d'Octobre 2014, le tarif a donc été de 1334€ HT.

Tarifs en € HT pour 700 ex.	Grammage intérieur	Grammage couverture	36 pages (intérieur)		
			Noir	Mixte (12 pages couleur)	Couleur
MORVAN FOUILLET	115 g	150 g	1128	1560	2247
GPO	90 g	135 g	1064	1453	2251
CALLIGRAPHY PRINT	90 g	135 g	1000	1397	1760
HAUTS DE VILAINE	115 g	115 g	872	1050	1334

## Nouvel an

### DECORATIONS DU BOURG

**Le conseil municipal remercie vivement le Comité des Fêtes pour avoir décoré la commune pour les fêtes de fin d'année. Le bourg est embelli chaque année pendant ce mois d'hiver.**

Cette mise en place est le fruit du travail de **nombreux bénévoles** du Comité pour l'installation des luminaires et du sapin.

La restauration de ces luminaires est faite par M. Maurice Le Baliner.

Le sapin, qui est offert chaque année par un habitant de Livré vient cette année de chez M. Paul Laferté de La Chevalerie.

Merci à tous !

**Pour l'année prochaine, le comité des Fêtes recherche donc un sapin ! Faites-vous connaître à la mairie ou auprès de M. Michel Bouvet.**



De gauche à droite : Constant Martin, Michel Bouvet, Gérard Baudy, Daniel Bouvet, Patrick Baudy, Thierry Moysé

### CEREMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le 11 janvier, la commune s'est réunie pour la cérémonie des vœux. M. Le Maire a commencé par évoquer les événements du 7 janvier au sein du journal Charlie Hebdo. Les enfants du conseil municipal ont lu à cette occasion quelques vers du poème de Paul Eluard, « Liberté ».



M. Le Maire a remercié tous les agents communaux pour la qualité du service qu'ils rendent au quotidien.

Ont ensuite été évoquées les réalisations de 2014 : la rénovation et extension de la salle de sport qui devraient être terminées fin avril 2015, l'acquisition d'un mini-bus pour les sorties de la Maison de retraite et du Centre de Loisirs, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les projets pour 2015 :

- La rénovation de l'ancien bâtiment de l'école « Les Korrigans » qui nécessite au préalable un désamiantage.
- L'extension du cimetière et la création d'un columbarium.
- La mise en place d'une ligne régulière entre Livré et St Aubin-du-Cormier, du lundi au vendredi avec trois navettes aller-retour, activées sur demande, le matin, le midi et le soir, notamment pour récupérer la ligne de bus Illenoo Rennes-Fougères.
- La sécurisation du bourg par la limitation du trafic des poids-lourds et l'aménagement des entrées et sorties du bourg pour ralentir les véhicules.
- L'aménagement de la rue St Mauron.

- La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui doit être terminée au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Le redémarrage des travaux de la ZAC pour fin 2015.

Corinne Leray-Grill, 1<sup>ère</sup> adjointe, a ensuite présenté les jeunes du Conseil Municipal des Enfants en saluant leur investissement et leur dynamisme.



Enfin, François Beaugendre, 2<sup>ème</sup> adjoint, a remis les prix du 3<sup>ème</sup> **Concours des Maisons fleuries, espaces verts et potagers.**



Bravo aux 20 participants et félicitations aux lauréats de ce concours 2014.

Le concours s'est déroulé fin juin 2014 avec un jury composé de 3 personnes : Mme Laurence Daridan (Mecé), Mr Mickael Chevrel (**St Aubin** du Cormier) et Mr Daniel David (Gosné) accueillis et accompagnés

par Melle Christelle Jamelot, conseillère, et Mr Philippe Serrand, membre de la commission Espace vert, fleurissement.

Les 20 participants ont reçu une plante et les 3 premiers lauréats de chaque catégorie un bon d'achat.

#### **Catégorie Maisons fleuries**

- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Baudy Joseph, 6 la Chevelais  
2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Travers Pierre, 2 la Dictais  
3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Miot Claude, 7 pl. du Prieuré  
M. et Mme Louis Eugène, 5 rue St Mauron

2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Travers-Delaunay Pierre, 6 le Houssay

3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Guignard Gilbert, 17 rue Pierre du Colombier

#### **Catégorie Espaces verts**

- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Devis Arnaud, 2 le Rocher Musset

#### **Catégorie Potagers**

- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Pennetier Henri, la Croix Malva  
2<sup>ème</sup> prix : M. Masson Marcel, 6 rue Jeanne Dufeu  
3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Normant de la Villehelleuc Jean, 4 Villeneuve

**Prochaine inscription pour le concours 2015 à partir du mois de Mars en Mairie.**

## **Remise du prix zéro phyto**

Le 29 janvier, la Région Bretagne a récompensé 28 nouvelles communes par le prix « **zéro phyto** ». Jean-Pierre Davenel et Pierre Houdus ont reçu ce prix pour Livré sur Changeon. C'est le choix qu'a fait notre commune depuis quelques années pour l'entretien de ses espaces publics.

A cette occasion, nous en profitons pour remercier les agents communaux qui ont vu leur charge de travail multipliée par trois concernant cet entretien.



## Premier marché des créateurs et producteurs locaux

Le dimanche 30 Novembre 2014, à l'approche des fêtes de fin d'année, le public est venu en nombre (près de 850 entrées comptabilisées, sans les enfants !) découvrir les créations présentées par les 25 exposants présents pour cette première édition.



Les livréens ont ainsi pu découvrir les talents cachés de « leurs voisins » (bijoux, poterie, peinture), les productions locales (cidre, savons\_ made in la Bouexière, miel, jus de pomme\_ made in Val d'izé, bière \_ made in Parigné) sans oublier tous les créateurs qui ont contribué à la réussite de cette journée. Notre territoire (Dourdain, Mecé, Saint aubin, Saint Jean, Saint Ouen, la Bouëxière...) regorge de talents, merci à eux d'avoir partagé leur passion !



Ce marché a également permis de mettre en avant le savoir-faire des artisans de la commune : Benoit SEVERE, métallier a ainsi pu présenter pour la première fois ses créations originales et recueillir l'avis du public ; de même Laurence RENIER, créatrice de bijoux qui vient de créer son activité nous a fait découvrir ses talents. Quant à Steven et Charline, ils ont régalié les gourmands de leurs chocolats !



Beau succès aussi pour la Cie Djinko dont la portraitiste a « croqué » petits et grands qui sont ainsi repartis avec un souvenir original !

Toute la journée, tout le monde a pu se restaurer grâce au stand tenu conjointement par les associations de parents d'élèves des deux écoles.



**Rendez-vous en novembre pour la prochaine édition !**

## Conseil municipal des enfants

En novembre 2014, le conseil municipal des enfants a été partiellement renouvelé. Des élections ont eu lieu dans les classes de CE2 et CM2 des écoles Les Korrigans et Notre-Dame.



Le conseil est ainsi composé de :

Erewann Delatouche, Lisea Delatouche, Maywenn Gentil, Julianne Haudebert, Similien Haudebert, Lise Maillard, pour l'école Notre-Dame ;

Lise Camus-Lescaret, Lola Gervais, Raphaël Jacq, Lilou Chanu, Laura Julien, Alexandre Lagrée, Emma Lagrée, Noéline Lecorguillé, et Pierre Montaret, pour l'école Les Korrigans.

Pour ce mandat 2014-2015, ils vont travailler sur trois thématiques : la **participation du conseil des enfants au comice agricole en 2015**, en lien avec l'adjoint délégué au comice agricole; la mise en place d'un projet humanitaire, en lien avec **l'association Baobab**, qui a pour but d'améliorer le niveau de vie au Sénégal, avec comme projet, **la mise en place**

**d'une collecte de jouets de type Kinder ou Mac Do, du matériel scolaire ( cahier crayons ), des vêtements légers ( été) et des pelotes de laine.** Des points de collecte seront mis en place dans les écoles et la médiathèque.

Une correspondance avec une école Sénégalaise est également envisagée. Autre dossier : une réflexion autour **d'une aire de jeux adaptée** à leur âge ou d'un City sports.

Laetitia Fleurance, animatrice, va les aider à concrétiser leurs intentions.

Les jeunes conseillers sont motivés pour participer à la vie de la commune et sont fortement impliqués de part les projets qu'ils mettent en place, mais aussi par leur participation à différents événements : distribution de colis à la résidence pour personnes âgées, participations aux commémorations ...

Lors de leur précédent mandat, ils ont mis en place une collecte de bouchons plastique au profit de l'association 1 bouchon = 1 sourire. Il est bien sûr toujours possible de venir déposer vos bouchons dans les bacs prévus à cet effet en mairie et dans les écoles. Un nouveau point de collecte va être mis en place à la résidence pour personnes âgées.

Afin que les enfants se rendent compte de l'intérêt des actions qu'ils mènent, ils ont pu rencontrer des représentants de cette association qui ont ainsi pu leur expliquer tout le cheminement de ces bouchons rachetés à l'association pour recyclage et les opérations ainsi financées.



### ZOOM sur l'association

L'association grâce au recyclage des bouchons plastiques finance des projets en faveur des personnes en situations de

handicap (achat de matériel, financement de voyages, d'ateliers musicaux....)

Rapporter les bouchons dans les bacs prévus à cet effet c'est :

- soutenir la cause du handicap
- respecter et préserver la nature
- faire un geste solidaire et éco-citoyen

1 tonne de bouchons recyclés = 3 tonnes de pétrole économisé.

## Elections départementales – 22 et 29 Mars 2015

Les élections départementales (ex-cantonales) auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

**Nous quittons le canton de Liffré pour le canton de Fougères1** : en effet, la loi du 17 mai 2013 a refondu les modalités d'organisation des scrutins départementaux comme les municipaux et intercommunaux. En mars 2015, les conseillers départementaux (nouvelle appellation qui remplace le nom de conseillers généraux) seront intégralement renouvelés (et non plus par moitié). La durée du mandat reste la même : six ans. Les cantons sont redécoupés afin de les rééquilibrer en fonction de la population et agrandis afin d'assurer la parité : ils seront représentés par deux élus, un homme et une femme.

*Le canton de Fougères 1 est constitué de :*  
 BILLE, LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT,  
 COMBOURTILLE, DOMPIERRE-DU-CHEMIN,  
 FOUGERES 1, GOSNE, JAVENE, LECOUSSE, LIVRE-  
 SUR-CHANGEON, MEZIERES-SUR-COUESNON,  
 PARCE, ROMAGNE, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER,  
 SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS, SAINT-GEORGES-  
 DE-CHESNE, SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, SAINT-  
 MARC-SUR-COUESNON, SAINT-OUEN-DES-ALLEUX,  
 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, VENDEL.

*Le canton de St Aubin du Cormier va disparaître.*

## Démarches administratives

### Carte Nationale d'Identité (C.N.I.)

Pensez à faire vos **demandes assez tôt en prévision des prochaines sorties scolaires à l'étranger, des examens ou des vacances de cet été**. En ce moment, le délai est de 2 à 3 semaines quant il est de 6 à 8 semaines aux mois de Mai et Juin.

### Horaires de l'agence postale

De nombreuses personnes se plaignent du peu de plages d'ouverture de l'agence postale. **Elle est pourtant ouverte 6 jours sur 7! (de 9h à 12h, pour**

**rappel)**. Il faut savoir que c'est la seule sur les cinq agences du canton de Liffré à offrir autant de jours d'ouverture.

### LA POSTE : Distribution du courrier

*La Poste a adressé ses excuses à la commune pour la non-distribution de certains courriers importants : ces désagréments ont été occasionnés par une personne indécate qui a depuis quitté La Poste.*

## Particuliers

### Détecteurs de fumée obligatoires

**Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée**. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Il en faut au moins un par logement.

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Il ne doit pas être installé dans les parties communes, car il déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire doit fournir le détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, le lui rembourser.

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

### Déjections canines

Elles pullulent sur les trottoirs du bourg. Voici donc un rappel sur la législation :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

### Vigilance

On nous a signalé que plusieurs Livréens ont été démarchés ces derniers temps, pour des changements de poubelle, des ventes de calendriers ou de torchons/serviettes qui se sont terminés par des vols lorsque la personne avait le dos tourné. **N'acceptez de faire entrer aucune personne inconnue chez vous et veillez à garder fermées les portes d'entrée et arrières de vos maisons.**

**À savoir :** en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

### Voirie

Les travaux de voirie sont suspendus en raison du temps. Ils reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront.

## Élagage (Rappel)

Le précédent article n'ayant pas porté ses fruits, voici un rappel des devoirs de chacun en matière d'élagage. **Il y va de notre sécurité sur les routes.**

Il existe une **réglementation** relative au respect des distances pour planter des arbres ou des haies. Ensuite, lors de la pousse des arbres et des végétaux, il faut élaguer pour assurer leur entretien régulier et sécuriser les infrastructures, le voisinage et les usagers des alentours. Voici quels sont les principaux points de réglementation pour l'élagage :

- tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice ;
- le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre ;
- dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

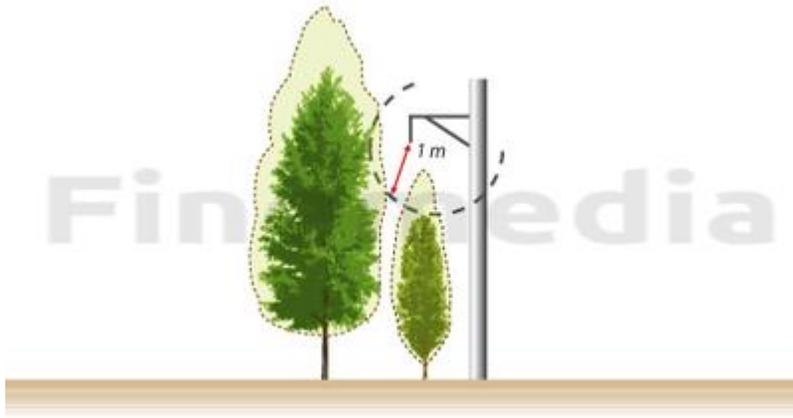
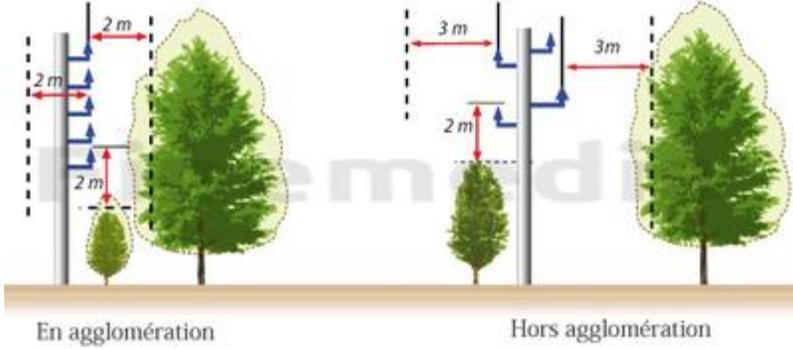
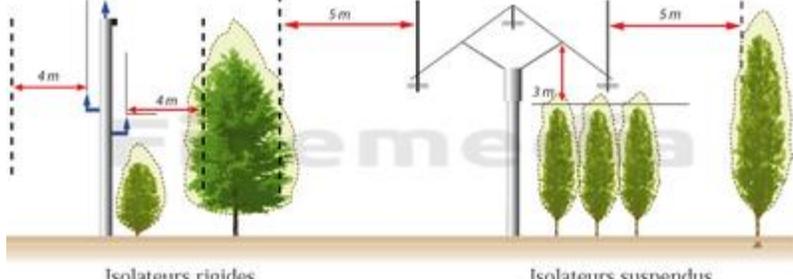
RÉGLEMENTATION ÉLAGAGE : OBLIGATIONS	
TYPES D'INFRASTRUCTURE	RÉGLEMENTATION
VOIES COMMUNALES	On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.
CHEMINS RURAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.</li> <li>• Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.</li> </ul>
LIGNES TÉLÉPHONIQUES	Pas de condition de distance mais les plantations ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes téléphoniques.

### Réglementation d'élagage entre terrains privés : les particuliers

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Les autres limites fixent la distance de plantation initiale :

RÉGLEMENTATION ÉLAGAGE : DISTANCES À RESPECTER	
TYPES DE VÉGÉTAUX	DISTANCE MINIMALE DES PLANTATIONS
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur.	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine.
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur.	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Réglementation d'élagage à proximité des lignes électriques aériennes

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES ET RÉGLEMENTATION ÉLAGAGE	
ASPECTS	RÉGLEMENTATION
LIGNES ÉLECTRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concessionnaire doit couper les arbres et branches qui :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>se trouvent à proximité de l'emplacement des lignes aériennes d'électricité ;</li> <li>et gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.</li> </ul> </li> <li>Les frais liés au maintien des distances de sécurité sont à la charge d'EDF et de RTE (Réseau de transport d'électricité) : ils comprennent les frais d'entretien.</li> <li>Le coût de l'élagage des arbres plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne, est à sa charge.</li> </ul>
DISTANCES DE SÉCURITÉ EDF	
RÉSEAUX À TENSION < 50 KV	 <p>En agglomération                      Hors agglomération</p>
RÉSEAUX À TENSION > 50 KV	 <p>Isolateurs rigides                      Isolateurs suspendus</p>

**Vous avez jusqu'au 30 Mars pour vous mettre en conformité. Passé ce délai, un courrier de la mairie sera adressé à tout retardataire.**

**Enfin, si aucun élagage n'est encore réalisé, la mairie pourra faire appel elle-même à une entreprise aux frais des particuliers concernés, tel que le prévoit l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).**

## Médiathèque de Livré-sur-Changeon

Avec plus de 6000 références à son catalogue et l'appui de la Com'Onze et de la Médiathèque Départementale, la Médiathèque de Livré sur Changeon vous offre un panel de plus de 8000 documents en livres, livres-lus, livres-CD, CD, DVD.

Un projet de liseuses et de tablettes numériques est à l'étude au sein du réseau des bibliothèques de la communauté de commune. De plus Livré sur Changeon va être un site pilote en vue de l'installation d'une plateforme de streaming au

cours du premier trimestre 2015....

L'informatisation du catalogue de la médiathèque étant quasiment terminée, nous allons bientôt pouvoir fournir aux usagers leur carte de lecteur !

Enfin, la médiathèque recherche toujours des bénévoles pour couvrir et réparer des livres ou assurer des permanences ou encore encadrer des animations ....

### Animations du 1er trimestre 2015:

Madame Duvacher, artiste locale exposera régulièrement des œuvres durant l'année.

**La Chine des Arts**

**MEDIATHEQUE DE LIVRE SUR CHANGEON**

**DU 1ER AU 28 FEVRIER 2015**

**ANIMATIONS POUR LES ENFANTS :**  
(sur inscription)

**Mercredi 11 février 2015**  
de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h30:

**Fabrication de lanternes chinoises, masques, dragons, éventails... Calligraphie**

Médiathèque de Livré sur Changeon-9 rue Jean Louis Guérin -35450 LIVRE S/CHANGEON  
tél : 09.71.21.14.21- email : [mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com](mailto:mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com)

En février à l'occasion du nouvel an chinois, la médiathèque développera un fond spécifiquement orienté vers les **arts chinois**, si vous possédez quelques objets à exposer nous serons heureux de les montrer en vitrine. Le **mercredi 11 février** les enfants seront invités à participer à des ateliers- bricolage (lanterne chinoise, marionnette dragons, éventail et calligraphie), il sera cependant demandé de les inscrire au préalable.

Mars sera le mois de la poésie.... avec le **mercredi 18 mars** après-midi réservé à des jeux autour des mots pour les grands et les petits !

### Médiathèque de Livré sur Changeon

9 rue Jean Louis Guérin

35450 LIVRE SUR CHANGEON

09.71.21.14.21

[mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com](mailto:mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com)

### Rencontre littéraire à la médiathèque de Livré-sur-Changeon

Le vendredi 5 décembre, l'auteur Yvan Zinberg est venu présenter son premier roman « jeu d'ombre » à la médiathèque de Livré-sur-Changeon. Cette rencontre s'est faite dans le cadre de la mise en avant des collections policiers et thrillers des bibliothèques de la communauté de commune du pays de Saint-Aubin-du-Cormier.

L'auteur a expliqué son travail de recherche, sa discipline de travail et ses démarches auprès de différents éditeurs.

Une soirée conviviale, réunissant une vingtaine de passionnés qui s'est terminée avec les dédicaces de l'auteur et des échanges plus informels.



## Livré de l'an mil au XVIe siècle

### Fondation du Prieuré par Geoffroy 1<sup>er</sup> aux alentours de l'an mil

Des documents officiels (chartes) attestent de l'existence de Livré à cette époque. Le territoire de Livré fait alors partie du comté de Rennes qui s'agrandit pendant les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Geoffroy 1<sup>er</sup> est considéré comme le fondateur de Livré. Il régna de 992 à 1008.

Pendant la fondation de Livré, le territoire subit l'invasion normande (Scandinaves ou Vikings appelés Normands après leur installation en Normandie). Ils pillent une population sans défense et s'installent pour exploiter les terres. La vie économique, sociale et religieuse se désorganise. Le territoire de Livré avec son église dédiée à la vierge devient désertique. Les prêtres et moines fuient.



Geoffroy 1<sup>er</sup> veut repeupler ses terres et donne le territoire de Livré à l'abbé Robert de Saint-Florent-de-Saumur qui devient prospère.

Après la mort de Geoffroy 1<sup>er</sup>, le territoire de Livré ainsi que son église deviennent la propriété des moines de Saint-Florent mais Livré reste sous la souveraineté des comtes de Rennes. Livré s'appelle alors **Livriacum**. Ce sont les moines de Saint-Florent qui fondent un prieuré. La vie reprend. Des colons sont appelés pour le défrichement du sol. La population augmente rapidement.

Conan II, Duc de Bretagne de 1040 à 1066 établit les limites géographiques de la paroisse :

- à l'est jusqu'au pays du Vendelais (aujourd'hui, la paroisse de Mecé)
- au sud jusqu'au cours de la rivière de la Veuve (aujourd'hui la limite entre Livré et Dourdain)
- à l'ouest jusqu'au ruisseau de la Brézille
- au nord jusqu'au grand chemin rennais (la route de Rennes à Fougères)

Les paysans ont défriché pour avoir de nouvelles terres cultivables et créée de nouvelles exploitations. La révolution technique, améliorant les outils, favorise le travail de la terre.

Livré étant situé en hauteur, le territoire est plus facile à protéger. Il se développe donc facilement.

A la mort de Conan II, Geoffroy Grenonat dit le Bâtard, continue de protéger le Prieuré de Livré.



Le Duc de Bretagne décide de transmettre le droit de mouvance sur Livré au baron de Vitré, Robert III. Ce qui ne plait pas aux moines de Saint-Florent. Le Baron de Vitré va donc détruire Livré et malmené ses habitants. La paix est ramenée par l'évêque de Rennes. Les moines acceptent l'autorité du Baron de Vitré qui s'engage, en retour, à protéger le Prieuré et ses habitants.

Callixte II (1119-1124) assure à l'abbaye de Saint-Florent la possession du Prieuré de Livré avec ses églises Notre Dame et la Chapelle de Saint Mauront.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, apparaît une petite agglomération autour de l'église.

A la 2<sup>ème</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le Prieuré de Livré connaît une période de stabilité. Les terres augmentent ainsi que sa population.

A la fin du Moyen-Âge, les abbayes connaissent une grave crise. Les moines de Saint-Florent quittent Livré au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

D'après le livre « Livré-sur-Changeon, une communauté rurale dans l'Histoire »

## 1914-1918 - Commémoration du centenaire à Livré-sur-Changeon

Pour rendre hommage aux Livréens morts pour la France pendant la grande guerre 1914-1918, une exposition sera présentée au centre culturel de Livré entre le 15 octobre et le 15 novembre 2015.

Cette exposition sera réalisée en partenariat avec les Archives Départementales d'Ille et Vilaine. Le cercle généalogique CGE35, l'union des combattants UNC et les écoles s'associent à la municipalité pour organiser cette commémoration.

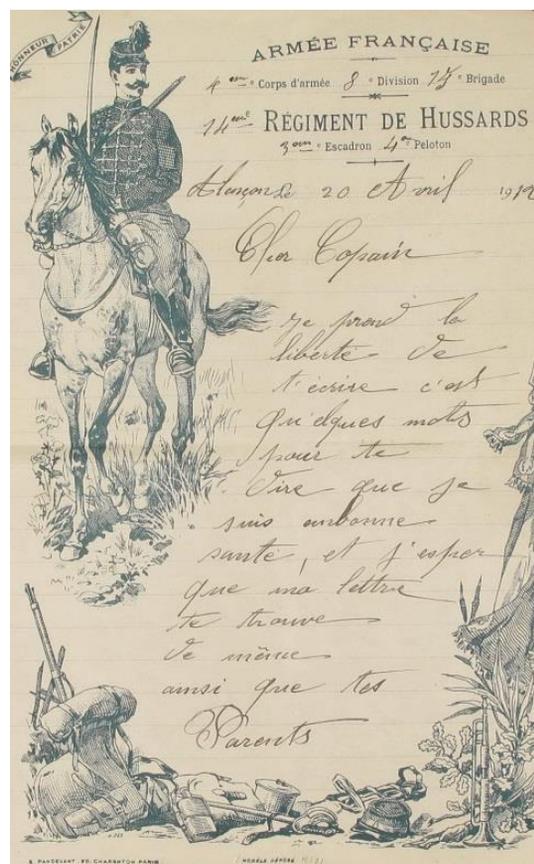
**En vue de cette exposition, nous faisons appel aux Livréens détenteurs d'archives familiales, de documents, d'objets et autres éléments relatifs à cette période.**

- Tous les documents, écrits, dessins, photos relatifs à la vie des soldats ou à celle des habitants de Livré ou des environs pendant cette période présentent un intérêt : photos des poilus, de conscrits, livret militaire, correspondances, cahiers d'écolier, journaux locaux, cartes postales ...etc.

- Tous les objets utilisés, ramenés ou réalisés par les soldats, les armes, les uniformes sont également susceptibles d'être exposés.

Si vous détenez de tels éléments, **MERCI de vous adresser dès à présent :**

- Au cercle généalogique CGE35 :  
Daniel Travers  
la bruyère des roches – 02 99 39 16 60 –  
travers.d@gmail.com
- A l'union des combattants UNC :  
Joseph Havard  
3 les Genêts – 02 99 39 06 60 –  
joseph.havard@wanadoo.fr
- A la médiathèque :  
Brigitte Normant de la Villehelleuc  
09 71 21 14 21 –  
[mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com](mailto:mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com)



Ces éléments seront dans un premier temps recensés, éventuellement photographiés ou scannés et seront immédiatement restitués à leurs propriétaires. Dans un second temps, ils pourront, en accord avec leurs propriétaires, être exposés en toute sécurité (vitrines sécurisées) et viendront compléter l'exposition des Archives Départementales en mettant en avant la vie et le parcours des soldats Livréens et de leurs familles à cette époque.

**Permanences du cercle CGE35 :**

les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et dernier samedis de chaque mois de 9h à 12h à l'étage de l'ancienne poste.

**Horaires d'ouverture de la médiathèque :**

Mardi : 16h45-18h30 ; mercredi : 10h00-12h00 & 15h30-18h30 ; jeudi : 16h45-18h30  
vendredi : 17h00-18h30 (excepté pendant les vacances scolaires) et samedi : 10h00-12h00



## ETAT CIVIL

### Naissances

LEBRUN Ethan	20 janvier 2014	LEBOIS Alohé	25 juin 2014
LINEK Anaïs	9 février 2014	ROUSSEL Enora	27 juin 2014
HERVE Camille	5 février 2014	ALLAIN Marius	30 juin 2014
MAHAY Elyne	12 février 2014	RAHUEK Eloa	3 juillet 2014
SIMON Léonie	25 février 2014	SWEICH Adam	5 juillet 2014
ATCHADE Sofia	17 mars 2014	BLANCHARD Emma	16 juillet 2014
LEGRAIN Enzo	27 mars 2014	ORHAN TOUBEL Noé	21 juillet 2014
HANGOULouison	29 mars 2014	HEREN Jade	31 juillet 2014
BUGEON Malika	4 mai 2014	BEAUFILS Maeve	10 août 2014
VERGER Mathis	25 mai 2014	GARNIER Florent	3 juillet 2014
PERINET Kiara	13 juin 2014	COMMANDOUX GUILLET Andréa	7 décembre 2014

### Mariage

RINCEL Stéphanie et MARTIN Gaëtan 27 septembre 2014

### Décès

DEMAURE Marie née VEILLARD	13 janvier 2014	GESLIN René	6 septembre 2014
DABURON Mickaël	11 février 2014	GUILLEUX Antoinette née MENAY	10 septembre 2014
BEAULIEU André	24 février 2014	BILLON Madeleine née MONNERIE	14 septembre 2014
HAY Bernard	17 mars 2014	DUHIL Marie-Louise	15 septembre 2014
MARCAULT Louis	7 avril 2014	VANNIER Lucien	29 septembre 2014
TROPEE Jean	10 avril 2014	BOUVET Elisabeth née COCHET	8 octobre 2014
LABBE Odette	14 avril 2014	BONNANT René	13 octobre 2014
BOUVET Pascal	29 avril 2014	BODAIS Jean-Baptiste	19 novembre 2014
LAGREE Benoît	2 mai 2014	GUILLOUX René	30 novembre 2014
COTIN Madeleine née HAMON	6 juin 2014		
BOULAY Louise née COLLET	7 août 2014		

### Médailles d'Honneur du Travail

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Médaille d'Honneur du Travail a été décernée par le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine aux personnes suivantes :

Vermeil	M. Pascal GALLAIS, électricien SAP, C, A à Chartes de Bretagne Mme Chantal GILBERT née REGNAULT Agent technique spécialisé, THALES MICROELECTRONICS à Etelles Mme Valérie NICOLAS née MARIE, Technicien, THALES MICROELECTRONICS à Etelles
Or	M. Jean-Yves CANTIN, Menuisier, SAS IZEENNE DE MENUISERIE à Argentré-du-Plessis
Grand or	Mme Marie-Josèphe BOUVET née FERRON, Agent de fabrication, SAP, C, A à Chartres de Bretagne



# Ecole Les Korrigans

Contact, inscription auprès de la directrice Mme De Loof  
 Ecole des Korrigans 6 rue St Mauron **02.99.39.08.96**  
 Association des Parents d'Elèves des Korrigans  
 mél : [asso.leskorrigans@gmail.com](mailto:asso.leskorrigans@gmail.com)  
 site internet : <https://www.les-korrigans.fr/>

## Rallye des Korrigans

Le 1er Rallye des Korrigans du 13 septembre 2014 a remporté un vif succès sous un ciel ensoleillé! De nombreuses épreuves telles qu'un parcours à l'aveugle, un lancer de crêpes, un démineur, un vélo escargot, du ski sur herbe, etc, ont jalonné des circuits pédestres dans le centre bourg de Livré sur Changeon. Félicitations à l'Auberdière Team qui a remporté ce 1er Rallye! Le trophée-totem a été installé à l'école, il sera remis en jeu l'année prochaine.



Lancer de crêpes



Démineur



Parcours à l'aveugle

## Ecole et Cinéma

Les élèves de CP, CE1, CE2 et CM1 sont engagés dans le programme « Ecole et Cinéma ». Ils sont déjà allés voir « Les pionniers du cinéma ». Les autres films « Les vacances de M. Hulot » et « Pierre et le loup » sont prévus pour les 2ème et 3ème trimestres. Les élèves de TPS, PS et MS sont allés voir « Perdu retrouvé » au cinéma Le Mauclerc de St Aubin pour Noël . Ils ont pris le car, certains pour la première fois ! Les MS GS sont allés voir le ciné concert "Bique et Piafs" à Liffré mis en musique par les musiciens du groupe la Tordue.



Programme Ecole et Cinéma en CMI



Quelques affiches des films



Dans le cinéma

## Prix Littéraire des Incorruptibles 2015

Les classes de CM1 et CE1 sont inscrites au projet de lecture « Les Incorruptibles ». Les élèves lisent une sélection de livres et votent pour choisir leur préféré . Ils participeront ainsi à l'élection du Prix Littéraire des Incorruptibles.



## Nos incorruptibles de la lecture



**Bal de Danse Bretonne**



« la ronde du Père Magueneau »

Nous avons fait un projet danse traditionnelle bretonne avec toutes les classes maternelles. Ensuite, la dernière semaine de décembre, nous avons organisé un bal avec toutes les classes de l'école. Les petits ont appris les danses aux grands.



« 3 coups de talon » et la « drôlette »

**Passage du Père Noël et Marché de Noël**

La fin de cette année a été encore une fois marquée par le passage du Père Noël dans chacune des classes de l'école, offrant livres, jeux de société, jeux éducatifs, bonbons et clémentines distribués par de charmants petits lutins!

De plus, le vendredi 19 décembre 2014 en soirée s'est déroulé le traditionnel Marché de Noël de l'école qui a rassemblé enfants, parents et équipe enseignante autour d'un goûter offert par l'Association des Parents d'Elèves et des nombreuses créations réalisées par les élèves autour de ce thème.

Dans la classe des CM2



Dans la classe des PS/MS



Dans la classe des MS/GS



Dans la classe des CP



Dans la classe des CE1

La 2ème édition de notre **Soirée Déguisée** aura lieu le **Samedi 21 Mars 2015 de 18h à 22h** à la Salle Polyvalente de Livré. Venez nombreux, déguisés et avec votre bonne humeur pour élire les meilleurs déguisements !

**Agenda**

- Soirée Déguisée \_\_\_\_ sam. 21 mars 2015
- Fête des Korrigans \_\_\_\_ dim. 28 juin 2015
- Rallye des Korrigans \_\_\_\_ sam. 12 sept. 2015
- Loto des Korrigans \_\_\_\_ dim. 22 nov. 2015





Pour toute inscription, vous pouvez contacter :

Mme Arlène JULIEN au 02 99 39 00 32

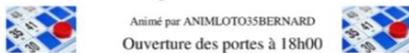
Lors des assises le 05/12/14, les enfants ont préparé l'Arbre de Noël.



L'Arbre de Noël, sur le thème de l'Europe, s'est déroulé le 14/12/14.



**LIVRE SUR CHANGEON  
SAMEDI 28 MARS 2015  
Salle Polyvalente à 20h00**



Animé par ANIMLOTO35BERNARD  
Ouverture des portes à 18h00

**SUPER LOTO**

Réservation : 09.61.01.10.04

**Bon d'achat 300€**

Bons d'achats (100€, 70€, 40€,...)

Lots alimentaires

Lots lessives

Et de nombreux autres lots

**67 TIRAGES**

Bons d'achats Carrefour

**QUINES SUIVIES**

Restauration sur place

Organisé par l'APEL des Ecoles Notre Dame

Prix : 2 € la carte  
1 Planche de 6 cartes = 1 carte gratuite  
1 Planche de 8 cartes = 1 carte gratuite  
1 Planche de 10 cartes = 2 cartes gratuites

L'APEL de l'école est à la recherche de terre végétale.

Si vous en avez, vous pouvez nous contacter au 02 99 39 00 32.

LIVRE sur CHANGEON



Opération organisée par l'APEL  
Ecoles Notre Dame de Livré sur Changeon et Mecé

**La COLLECTE de FERRAILLE continue !**

**Toute l'année !**

Parlez-en autour de vous !



**Collecte de tout objet métallique**

Machine à laver, gazinière, sèche linge, four, tronçonneuse, motoculteur, poêle, insert, radiateur, évier, cuve à fuel acier (vide), vieux matériel agricole, voiture (avec carte grise rayée, certificat de non gage et pièce d'identité), portail, tondeuse, vélo, trottinette, scooter, cyclomoteur, outil, casserole, câble, chaudière, baignoire en fonte, bardage métal, grillage, ferraille rouillée, boulon, clous, fer à béton, châssis de remorque, bouteille de gaz, batterie, boîtes de conserve ...

**Exclus de la collecte :**

Téléviseur, matériel informatique, écran d'ordinateur, réfrigérateur, congélateur et extincteur

**Récupération à domicile possible toute l'année**

Benoit SEVERE au 06.15.22.19.44 ou benoit.severe@orange.fr

Denis HAUDEBERT au 06.62.60.81.59

APEL des écoles de Livré et Mecé : apel.livrecec@gmail.com

Dépôt de petite ferraille possible

à l'école ou à la Métallerie SEVERE à Livré sur Changeon

**MERCI d'avance pour les enfants**

**Dates à retenir**

- Repas périgourdin à Mecé : 28/02/15
- Les réservations sont possibles auprès des familles de l'école.
- Porte ouverte : 27/03/15
- Loto : 28/03/15
- Collecte de ferraille toute l'année avec collecte publique le 11/04/15 sur le parking de la salle polyvalente
- Kermesse : 21/06/15

## Les temps d'activités périscolaires à Livré-sur-Changeon



La loi sur la refondation de l'école s'est traduite jusqu'à ce jour par la réforme des rythmes scolaires. Les enfants ont maintenant 9 demi-journées de classe contre 8 demi-journées auparavant. Cette nouvelle demi-journée se déroule le mercredi matin, ce qui libère 3 heures les autres jours de la semaine. Il faut donc accueillir les enfants à partir de 15h20 et leur proposer des activités, c'est ce que nous appelons les TAP (Temps d'activités périscolaires).

Les enfants choisissent 2 activités par semaine. Ils les pratiquent pendant une période scolaire (6 semaines). Ces activités gratuites n'ont pas un caractère obligatoire, cependant 90% des enfants scolarisés à Livré y participent.

### Activités culinaires

Les enfants ont découvert des recettes salées et sucrées



**Activités artistiques et manuelles**  
Pliage et découpage pour faire un sapin de Noël

### Activités musicales avec l'école de Musique de Saint-Aubin-du-Cormier



**Jeux libres** qui laissent libre cours à l'imagination et favorisent le vivre ensemble

Il est noté dans le Projet Educatif Territorial que la Municipalité délègue l'organisation des TAP à l'Association Accueil périscolaire affiliée à la Confédération Syndicale des Familles (CSF) sur la base de valeurs partagées au service des enfants :

- une continuité éducative pour les enfants puisque les enfants sont accompagnés par une équipe de 7 animateurs déjà présents sur les différents temps périscolaires (matin, midi et soir, mercredi et vacances) sous la responsabilité de la directrice de l'Accueil de loisirs. L'ensemble de cette animation repose sur un travail d'équipe (préparation, coordination, évaluation, bilan...).
- la gratuité pour les familles et donc l'accès à ces activités pour tous.

Mais ces activités ont un coût pour la collectivité. Ces TAP ont un coût de 251€/enfant/an.

Les financeurs des TAP sont les suivants: l'Etat pour 90€/enfant scolarisé/an, le Conseil Général pour 50€/enfant scolarisé/an, la CAF pour 0,50€/heure/enfant fréquentant les TAP, la commune de Livré pour 112€ / enfant.

**Jeux sportifs** dont certains sont organisés avec un animateur de l'OSPAC (Office des sports de Saint-Aubin-du-Cormier)



**Activités à la Médiathèque** : avec Brigitte Normand de Villehelleuc, les enfants ont reproduit les dessins d'un conte de Noël pour le présenter avec le Kamishibai (petit théâtre japonais)



**Activités de relaxation** pour se détendre, se recentrer sur soi-même



Les enfants de petite et moyenne section restent dans leur école et sont encadrés par les 4 ATSEM et 2 animatrices 2 après-midi par semaine. Ils peuvent donc profiter d'un temps de sieste plus long et de petites activités.

En fonction des demandes exprimées par les enfants, de nouveaux ateliers sont mis en place lors d'une nouvelle période : origami, relaxation, bricolage à partir d'éléments de recyclage...



### Le repas du mercredi

Les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants au repas seulement ou pour le repas et l'accueil de loisirs ; L'animateur déjeune avec les enfants. C'est un temps éducatif où celui-ci a valeur d'exemple.



*Des questions se posent aujourd'hui sur le rythme imposé aux enfants sur le temps de la pause du midi, sur le temps qui manque pour faire de véritables activités qui prennent du sens.*

*Un sondage sera fait auprès de l'ensemble des parents pour connaître leur avis et envisager l'avenir.*

## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Elle a eu lieu le dimanche 9 novembre selon le déroulement suivant :

10h30, assemblée de prières à l'église ;

11h10, cérémonie du souvenir et du recueillement devant le monument aux Morts comprenant la levée des couleurs, les lectures de messages de l'UNC et du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants, de textes et de lettres de poilus par des enfants du conseil municipal des jeunes.



Dépôt d'une gerbe de fleurs par Monsieur FRAUD, le maire, accompagné d'enfants. Puis, une lecture a été faite des noms des combattants morts pour la France en 1914, il y a juste cent ans, suivie de la sonnerie « aux Morts », de la minute de silence et de la Marseillaise.

Pendant le vin d'honneur offert par la municipalité que l'on remercie, le président M. HAVARD a remis la médaille du Mérite de l'UNC à trois adhérents méritants, Rolland BARBOT, ancien Correspondant Défense, Pierre GUY et Pierre LEONARD, porte-drapeaux.

13h00, 58 convives se sont retrouvés dans la salle annexe pour partager un bon repas dans l'amitié et la bonne humeur.



### Agenda 2015

Dimanche 10 mai : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945.

Mardi 14 juillet : Méchoui annuel (mets traditionnels nord-africains) à la salle polyvalente

Dimanche 8 novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Samedi 5 décembre, Cérémonie d'hommage aux morts pour la France en A.F.N., à Saint-Aubin-du-Cormier

Samedi 12 décembre, Concours de belote de l'Association à Livré-sur-Changeon.

### Concert de Noël de l'Ecole de musique

Samedi 13 décembre en l'église Notre Dame de Livré-sur-Changeon, les orchestres et chorales enfants et adultes de l'Ecole de musique du pays de Saint-Aubin-du-Cormier ont donné un concert pour célébrer Noël.

Ils nous ont interprété un programme très varié allant du classique jusqu'au jazz et de la musique actuelle mêlant les chants de Noël, les musiques de film, les chansons françaises, anglophones et même suédoises.

Un bon moment partagé ensemble avant d'entamer les fêtes de Noël.



### CCAS

Le samedi 20 décembre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a invité les anciens à partager un repas à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le repas était préparé par les cuisiniers municipaux Franck Le Borgne et Anthony Pinto. Des jeunes sont venus se joindre à eux pour assurer le service dans la bonne humeur.

## COMITÉ des Fêtes

### Décorations de Noël



Comme chaque année le Comité des fêtes a installé les illuminations de Noël au centre bourg. Le sapin a été offert par Mr LAFERTE Paul de la Chevalerie. Nous remercions tous ceux qui ont participé à ces décorations.

### Soirée du Comité

## CABOCHARD



Le 06 décembre 2014 l'humoriste Cabochard a animé la Soirée Potée. Soirée conviviale et agréable pour les 300 personnes réunies.

Le Comité des Fêtes lors de son assemblée générale et après avoir présenté le bilan financier a annoncé le programme de l'année 2015.

La réunion s'est terminée par la reconduction du conseil d'administration dans son intégralité dont le président est Michel Bouvet et l'arrivée de 3 personnes : Marc Dacquin, Chrystèle Jarrousseau et Aline Harel.



## Dates à retenir

De 11h à 13h au centre culturel  
pré-élection de 3 jeunes filles  
en vue de la fête de Pâques.

*Dim.*  
**22**  
*février*

Tous les jeunes de Livré âgés  
de 14 à 22 ans pourront élire  
3 jeunes filles nées de 1995 à 2000.

Les candidates sont invitées  
à s'inscrire auprès de Michel Bouvet  
au 02 99 39 01 33 et ceci avant  
le 19 février.

*Sam.*  
**28**  
*février*

À partir de 21h, lors d'un bal  
animé par Fuselier Patrick,  
tous les Livréens éliront parmi  
ces 3 jeunes filles sélectionnées  
la Reine et ses dauphines.

*Sam.*    *Dim.*    *Lun.*  
**04 05 06**  
*Fête de Pâques*

Tous les Livréens sont invités  
à participer aux préparatifs  
des chars et des costumes  
qui débiteront courant  
février.

N'hésitez pas à venir nous  
rejoindre pour préparer cette  
belle fête. Le comité remercie  
vivement toutes les personnes  
qui s'investissent depuis  
des mois pour que cette fête  
soit réussie.

- *Samedi soir 04 Avril*  
Bal avec Fuselier Patrick à partir de 22h
- *Dimanche 05 Avril*  
« Vide-grenier » inscriptions dès maintenant au :  
02 99 39 01 33 ou 02 99 39 06 18.  
Pour info 5€ les 3 mètres linéaires pour particulier et 10€  
pour professionnel. Réservations par tranche de 3 mètres.  
Bal le Dimanche soir
- *Lundi 06 avril*  
À 10h30 Pardon de St Nicodème.  
À partir de 14h défilé de chars fleuris ( 5 chars) et musiques.

*Un bal clôturera ces 3 jours de festivités.*



## Résidence des personnes âgées

C'est avec beaucoup de plaisir que l'ensemble des résidents de la Résidence vous souhaitent une joyeuse et heureuse année 2015 et tous nos vœux de bonheur.

La fin d'année nous a apporté le cadeau du père Noël avant l'heure : un magnifique mini-bus de la commune qui nous a permis d'aller voir les illuminations de nombreuses communes dont Saint-Aubin du Cormier, Livré Sur Changeon, Val d'Izé, Vitré, ...  
Merci pour ce magnifique véhicule.



Enfin les fêtes de fin d'année sont arrivées avec leurs lots de spectacles, cadeaux...

Le CCAS est venu, accompagné des enfants du conseil Municipal, pour aider à distribuer les cadeaux aux résidents.

Après tout cela, nous recommençons 2015 avec un peu

plus de calme en finissant le vote pour notre jeu concours « Un nom pour notre maison ». Le résultat a été donné lors de notre galette des rois le 23 janvier 2015. Notre structure s'appellera désormais **La résidence du Changeon**. Nous invitons toutes les personnes ayant participé à venir retirer leur lot (qu'il soit petit ou gros).

Et nous finissons en vous invitant à nous rejoindre le 6 mars 2015 pour notre belote annuelle (avec partage du cochon). Les bénéfices de l'animation serviront à l'association des résidents et à la mise en place d'activités au sein de notre structure.

**ENEZ NOMBREUX !**



*La rédaction du bulletin municipal tient à préciser que l'exposition de mandalas du 5 juin dernier s'est faite à l'initiative des personnes âgées de la maison de retraite et non des enfants du centre de loisirs comme nous avons pu l'écrire dans le bulletin municipal d'octobre 2014. Nous nous en excusons.*



AMI35 est une association créée depuis 2 ans et qui a pour but de regrouper des assistantes maternelles indépendantes, rompre leur isolement, promouvoir la profession, informer les professionnelles et les parents sur leurs droits et devoirs respectifs.

AMI35 est gérée par des assistantes maternelles bénévoles en exercice impliquées depuis de nombreuses années pour valoriser, et promouvoir la profession. Elles organisent régulièrement des réunions à destination de ses adhérents, assurent des permanences téléphoniques, proposent des outils professionnels (contrats, agendas, assurance,...) et diffuse à ses adhérents un bulletin d'informations trimestriel. Ses projets : mettre en place des modules de formation tels les premiers secours adaptés aux enfants de 0 à 3 ans.

Vous souhaitez nous rejoindre ou pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :

### PERMANENCES TELEPHONIQUES : DE 14 h 00 à 15 h 30

Lundi	Mardi	Jeudi
Emmanuelle THOMAS-LECOULANT ☎ 02 99 39 03 85	Patricia DELALANDE ☎ 02 99 74 58 44	Corinne BEGUE ☎ 02 99 39 09 79



Le club ASLM Basket vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

A la fin du mois de janvier, reprise des entrainements dans la salle de sports de Livré de 17h-18h pour les U7, 18h-19h15 pour les U9, et de 19H15 -20H45 pour les U11 et U13.

En vue de la constitution d'une équipe détente mixte, nous recherchons des personnes intéressées d'en faire partie.

Nous espérons vivement, tout comme les années précédentes, vous accueillir nombreux pour passer une bonne soirée en toute simplicité et dans la convivialité, le **Samedi 7 mars 2015** au traditionnel repas.

Nous invitons tous les habitants de Livré et des communes voisines à nous rejoindre.

Le Responsable  
section Basket

Pour plus de renseignements, contactez Patrice ESNAULT au 02-99-39-09-72



U11 : 1<sup>ère</sup> phase : 6<sup>ème</sup> sur 8



U7 : bonne participation



U13 1<sup>ère</sup> phase : 3<sup>ème</sup> sur 6,  
Manque de peu pour une montée en D2 à cause d'un effectif trop juste (**le club recherche joueurs /joueuses né(e) en 2002/ 2003**)



U9 : formule plateaux :  
4 matchs gagnés sur 6



## ASLM Badminton



Pour le retour dans notre salle de sports rénovée, le club de badminton de Livré vous propose de venir découvrir ou redécouvrir le badminton avec des tarifs attractifs.

➤ **Section découverte JEUNE (de 9 à 14 ans)**

- Entraînement le mardi de 18h00 à 19h30 (sous réserve du nombre d'inscrits),
- Cotisation : 20 € (assurance incluse)

Renseignements : Jean-Louis FASQUEL au 09.64.09.64.65

➤ **Section ADULTE (à partir de 15 ans)**

- Entraînement le lundi de 20h30 à 22h30 et le jeudi de 20h45 à 22h30
- Cotisation : 30 € (+ de 18 ans) (assurance incluse)

Renseignements : Mickaël DELAUNAY au 06.68.78.39.28

Reprise des entrainements le 23 février pour les adultes et le 24 février 2015 pour les jeunes

## Club d'aéromodélisme MACCH3.5

C'est avec une météo quasi estivale, le 5 octobre dernier, que s'est déroulé le premier concours de voltige catégorie F3A (voltige de précision) organisé par le club du MACCH3.5.

Cette discipline consiste à réaliser en vol un programme composé d'une vingtaine de figures devant un collège de juges qui en évalue la qualité selon des critères très précis.

Nous avons accueilli à cette occasion 17 pilotes venant de toute la France (grand ouest mais aussi Alsace, région toulousaine, région parisienne). Parmi eux Fabien Turpaud, membre de l'équipe de France champion du monde par équipe et champion du monde de vol en salle.

A noter que le club du MACCH3.5 compte parmi ses adhérents 3 compétiteurs (2 en catégorie internationale et 1 en catégorie nationale) et également un juge de niveau international. Frédéric Burnel (secrétaire du club) remporte ce concours en catégorie nationale.

Cette journée n'aurait pu se dérouler sans la participation efficace des bénévoles du club. Les retours très positifs de l'ensemble de participants nous encouragent à renouveler l'opération et date est déjà prise pour 2015.



## AGENDA

### Février 2015

#### Dimanche 15 février

Théâtre :

Les coulisses de Livré  
A 14h au centre culturel

#### Samedi 21 février

Repas ACCA (couscous)

#### Dimanche 22 février

Pré-élection de la Reine de Livré et ses dauphines  
De 11h à 13h au centre culturel

#### Dimanche 22 février

Théâtre :

Les coulisses de Livré  
A 14h au centre culturel

#### Samedi 28 février

Repas de l'école Notre-Dame à Mécé

#### Samedi 28 février

Bal et élection de la Reine de Livré et de ses dauphines à partir de 21h

### Mars 2015

#### Dimanche 1<sup>er</sup> mars

Théâtre :

Les coulisses de Livré  
A 14h au centre culturel

#### Vendredi 6 mars

Belote à la maison de retraite de Livré avec partage du cochon

#### Samedi 7 mars

Repas du Basket

#### Dimanche 8 mars

Théâtre :

Les coulisses de Livré  
A 14h au centre culturel

#### Samedi 14 mars

Théâtre :

Les coulisses de Livré  
A 20h30 au centre culturel

#### Samedi 21 mars

Soirée déguisée de l'école Les Korrigans à la salle polyvalente de 18h à 22h

#### Samedi 28 mars

Loto de l'école Notre Dame à partir de 20h à la salle polyvalente

### Avril 2015

#### Fêtes de Pâques

#### Samedi 4 Avril

Bal à partir de 22h

#### Dimanche 5 Avril

Vide-grenier et bal le soir

#### Lundi 6 Avril

Pardon de St Nicodème à 10h30  
Défilé des chars fleuris et musique à 14h  
Bal le soir

#### Samedi 11 avril

Collecte de ferraille

#### Samedi 18 avril

Repas des classes 5

### Mai 2015

#### Dimanche 10 mai

Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

## SERVICES

### Communauté de communes

**Com'Onze** à St-Aubin-du-Cormier, 3 rue de la Libération  
Tél. : 02 99 39 22 94

### Ecole publique « Les Korrigans »

Tél. : 02 99 39 08 96

### Ecole privée « Notre-Dame »

Tél. : 02 99 39 06 40 à Livré  
Tél. : 02 99 76 05 85 à Mécé

### Centre de loisirs

#### Accueil périscolaire

Centre socioculturel  
Rue J.-L. Guérin  
Tél. : 02 99 39 00 57

### Résidence des personnes âgées

2, rue du Boishamon  
Tél. : 02 99 39 06 75

### Restaurant municipal

Rue J.-L. Guérin  
Tél. : 02 99 45 99 74

**Culte** Presbytère St-Aubin-du-Cormier  
Tél. : 02 99 39 11 62

### ADMR

7, rue de l'Étang à St-Aubin-du-Cormier  
Tél. : 02 99 39 25 40

### Assistantes maternelles

La liste est consultable sur :  
<https://assistantsmaternels35.fr>

### Pharmacie du Changeon :

#### Mme Stéphanie PATTIER

Du lundi au vendredi 9h à 12h30/14h15 à 19h45, Samedi 9h à 12h30

Pharmacie de garde du secteur :

[appelez le 3237](#)

### Infirmiers :

**M. PACAUD Patrick**  
**Mme COCHET Armelle,**  
**Mme HERY Pascale,**  
**Mme PILORGET Marina**

15, rue J.-L. Guérin  
Tél. : 02 99 39 03 42

### Médecin

#### Docteur Jean BARDOU

31, rue Geoffroy 1<sup>er</sup>

Tél. : 02 99 39 07 04

Consultations de 9h30 à 12h et de 16h30 à 19h (rendez-vous les mardi matin, mercredi après-midi et jeudi matin)

En dehors, appeler la [Maison médicale de garde, 45 rue de Paris à Vitré au 02 99 75 55 66](#)

De minuit à 8h, composer le [15 pour obtenir le Service d'Aide Médicale Urgente](#)

### Numéros d'urgence :

SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
Enfance maltraitée :	119
Urgences à partir d'un portable :	112
Centre anti-poisons :	02 99 59 22 22

### ACT'ENERGIE

Chauffage, électricité, plomberie  
ZA du Clos Hammelin Tél. : 02 99 76 11 62

### BAR « LE PACIFIC »

Bar, tabac, presse, jeux, tv  
3, pl. du Prieuré Tél. : 02 99 39 05 70

### BOITASERVICES

COMANDOUX Jacky  
Multiservices, Espaces verts, Petits travaux,  
Peinture, papiers peints  
[lacafrais@hotmail.fr](mailto:lacafrais@hotmail.fr) Tél. : 06 62 14 47 75

### BOULANGERIE-PATISSERIE

Charline et Steven  
7, rue Geoffroy 1<sup>er</sup> Tél. : 02 99 39 06 08

### CHANGEON D'HAIR

Coiffure mixte  
12 bis, pl. du Prieuré Tél. : 02 99 39 07 74

### CHARPENTE SARL Baudy

La Basse-Rivière  
Tél. : 02 99 39 03 40

### COMMERCE BOIS

HELLEU Jean-Paul  
La Tremblais Tél. : 02 99 39 00 88

### COMMERCE DE PALETTES

Entreprise BUSSON  
32, rue P. du Colombier  
Tél. : 02 99 39 06 74

### CONSEIL A L'ENTREPRISE

#### EXPERTISE FONCIERE

HIRTZMANN Laurent  
9, rés. des Chênes  
Tél. : 02 99 32 11 88

### DEMENAGEMENTS METAYER

La Besnière  
Tél. : 02 99 39 08 66

### DIETETICIENNE-NUTRITIONNISTE

LEGRAND S. Tél. : 06 60 81 68 96  
[Legrand-stephanie.35@free.fr](mailto:Legrand-stephanie.35@free.fr)  
Consultations à domicile Pays de Vitré

### EPICERIE LIVREENNE

Réouverture prochaine  
12, place du Prieuré  
Tél. : 02 99 54 36 81

### JOINTEUR

HAMARD Patrice  
Pose de bandes sur plaques de plâtre,  
La Lande de Mécé  
Tél. : 06 86 01 30 62

### MECANIQUE AUTOMOBILE

AGENT PEUGEOT  
MOTOCULTURE CARBURANTS  
ESNAULT Gérard  
17, rue Jeanne Dufeu  
Tél. : 02 99 39 06 18

### MENUISERIE ARTIRE'N

ZA La Landelle  
Tél. : 02 99 39 06 43

### METALLERIE SEVERE

SEVERE Benoît  
Tous ouvrages, Fabrication sur-mesure  
d'objets métalliques, Soudure alu/acier  
Particuliers et professionnel  
Tél. : 06 15 22 19 44  
Mail : [benoit.severe@orange.fr](mailto:benoit.severe@orange.fr)  
Site : [www.metallerie-severe.fr](http://www.metallerie-severe.fr)

### NETTOYAGE – STORES ET BACHES – MOQUETTES – VITRES PONCAGE – VITRIFICATION DE PARQUETS

TROUVE Dominique  
Le Houssay Tél. : 02 99 39 09 52

### PIZZA CASA

Pizza à emporter  
Jeudi de 16h à 20h  
Place du Prieuré  
Tél. : 06 80 38 36 71

### PLATERIE TRADITIONNELLE

Isolation, briquetage, enduits  
Neuf et rénovation  
BRETON Maxime  
24, rue Geoffroy 1<sup>er</sup>  
Tél. : 06 60 23 10 68  
[maximebretonmb@gmail.com](mailto:maximebretonmb@gmail.com)

### PRODUITS DU SOL

JARDINERIE  
Le Gouessant  
ZA La Landelle  
Tél. : 02 99 39 96 14

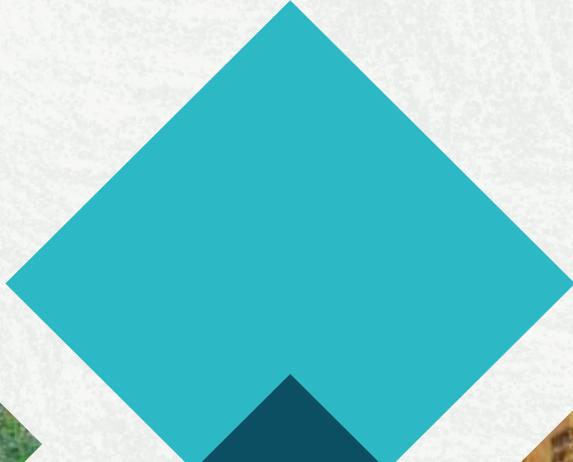
### TAXI

#### POMPES FUNEBRES PRIVEES

REPESSE Emile  
11, rue Pierre du Colombier  
Tél. : 02 99 39 06 13

### TRETIAKOV ILIA

TRETIAKOV Ilia  
Meubles de cuisines, de salle de bain  
1, rue Anne de Bretagne  
Tél. : 07 86 27 03 76



COMMUNE DE  
**LIVRÉ-SUR-CHANGEON**